

Audition
CESER ILE-DE-FRANCE
SECTION PROSPECTIVE ET PLANIFICATION
« favoriser les initiatives locales au service du lien social en Ile-de-France à l'horizon 2030 »

9 juin 2015

Pour faire de la prospective il faut avoir accumulé une quantité de savoirs suffisante sur le présent et le passé.

« Il n'est pas besoin de statistiques pour savoir que... » n'est pas une option rationnelle. Il en va de la composition ethnique des territoires comme de tout autre sujet.

Si l'on veut descendre à un niveau local assez fin, ce ne peut être que par les recensements et, depuis 2006, par les enquêtes annuelles de recensement qui les ont remplacés. Il faut donc que les questions utiles y soient posées. On ne peut se contenter, comme on le fait trop souvent, de raisonner sur la population immigrée, sans tenir compte des enfants nés en France de parent(s) immigré(s).

Globalement, en France métropolitaine, en 2011, la population immigrée représente 8,7 % de la population. Mais, sur deux générations, on passe à 19,2 %. Si l'on ajoute la génération suivante, en limitant l'estimation aux moins de 60 ans, on arrive à près de 30 %.

Les enquêtes annuelles de recensement devraient au moins permettre de collecter les informations sur deux générations. Pour y arriver, il faut que l'Insee consente à introduire deux questions : une sur le pays de naissance des parents et une sur leur nationalité de naissance. La Cnil a donné son accord en 2007. Elle demande seulement à l'Insee de s'assurer de l'acceptabilité de ce type de questions et, bien sûr de respecter le secret statistique.

Or, il se trouve que ces deux questions sont posées régulièrement dans les grosses enquêtes de l'Insee depuis une dizaine d'années. On peut donc considérer que le test d'acceptabilité a été passé avec succès. Mais l'Insee ne franchira pas cette étape sans que la collecte de ces données ait recueilli un certain consensus et sans une pression politique.

La **ségrégation** elle-même est souvent mesurée pour les seuls immigrés et sur la base de découpages territoriaux, de surface et de peuplement inégaux. Ce mode de calcul, limité aux grandes villes, a fourvoyé la connaissance de la ségrégation des noirs aux Etats-Unis, comme l'a montré une étude à partir des voisinages proches (next-door neighbors, cf. Aubry B., Tribalat M., Ségrégation : les instruments de la mesure, Futuribles, n° 406, mai-juin 2015). Nous avons, pour la période 1968-1999, utilisé des indicateurs de voisinages semblables à ceux qui viennent d'être utilisés aux Etats-Unis. L'Insee pourrait certainement développer ce type d'indicateurs à partir des enquêtes annuelles.

Nous n'avons rien d'équivalent en France pour la période récente, pour laquelle, force est de se retourner vers des indicateurs classiques à partir des découpages territoriaux institutionnels, même si c'est très insatisfaisant.

Nous avons cherché à remédier à la carence des données produites par l'Insee. Il est en effet possible, dans les recensements mais aussi à partir des enquêtes annuelles de recensement, de considérer les deux premières générations - immigrés et enfants d'immigrés - pourvu que l'on se limite aux âges jeunes auxquels on est encore au foyer des parents. Si l'on considère seulement les moins de 18 ans - presque tous encore chez leurs parents - il est possible, en rapprochant les bulletins remplis par les enfants et les parents dans une même famille, d'attribuer une origine à ces jeunes, d'après le pays de naissance et la nationalité actuelle ou antérieure des parents. Sont alors considérés comme étant d'origine étrangère les jeunes immigrés (nés à l'étranger avec une nationalité étrangère à la naissance) ou nés en France d'au moins un parent immigré.

L'Insee-Alsace avait entrepris de construire un fichier rétrospectif harmonisé des données de recensements - appelé fichier SAPHIR - qui permettait de le faire. Ce travail a été poursuivi dans le cadre de l'Association de prospective rhénane, à partir des enquêtes annuelles de recensement allant de 2006 à 2011. C'est un très lourd travail d'appariement de divers fichiers détail des enquêtes annuelles de recensement mis en ligne sur le site de l'Insee. Le fichier qui en résulte permet de descendre à l'échelle de la région, du département, de la commune et même de l'IRIS à partir de 2007. Il est porteur d'informations précieuses autrement inaccessibles.

Liste des 27 fiches

- 1 - fiche-titre
- 2 - Évolution de la proportion de jeunes d'origine étrangère, comparée à celle des immigrés et de l'ensemble de la population d'origine étrangère en France métropolitaine (1968-2011)
- 3 - Accroissement relatif moyen annuel de la proportion d'immigrés de 1911 à 2011
- 4 - Évolution de la proportion de jeunes d'origine étrangère, comparée à celle des immigrés en Ile-de-France (1968-2011)
- 5 - Évolution de la proportion de jeunes d'origine étrangère dans les départements franciliens (1968-2011)
- 6 - Evolution de la composition par origine des jeunes d'origine étrangère en Ile-de-France (1968-2011)
- 7 - Évolution de la proportion de jeunes d'origine étrangère par taille de commune en Ile-de-France (1968-2011)
- 8 - Communes d'au moins 20 000 habitants d'Ile-de-France où la proportion de jeunes d'origine étrangère dépasse 60 %
- 9 - Communes de moins de 20 000 habitants d'Ile-de-France où la proportion de jeunes d'origine étrangère dépasse 60 %
- 10 - Evolution de la composition par origine des jeunes d'origine étrangère en Seine-Saint-Denis (1968-2011)
- 11 - Evolution de la composition par origine des jeunes d'origine étrangère à Grigny (1968-2011)
- 12 - Evolution de la composition par origine des jeunes d'origine étrangère à Sarcelles (1968-2011)
- 13 - Indicateur de dissimilarité en fonction de la concentration dans les communes d'au moins 20 000 habitants en Ile-de-France en 2011 - Hors Europe/Europe
- 14 - Concentration des jeunes d'origine étrangère (hors Europe) dans les arrondissements de Paris en 2011
- 15 - Concentration des jeunes d'origine étrangère (hors Europe) dans les iris de recensement à Clichy-sous-Bois en 2007-2011
- 16 - Concentration des jeunes d'origine subsaharienne dans les iris de recensement à Clichy-sous-Bois en 2007-2011
- 17 - Concentration des jeunes d'origine asiatique dans les iris de recensement à Clichy-sous-Bois en 2007-2011
- 18 - Corrélations des concentrations ethniques - selon l'origine - dans les IRIS de Clichy-sous-Bois avec quelques variables sociodémographiques autour de 2010
- 19 - Proportion de jeunes d'origine étrangère selon le taux d'emploi des femmes (15-64 ans) à Clichy-sous-Bois autour de 2010
- 20 - Proportion de jeunes d'origine étrangère selon la proportion d'hommes sans diplôme (15-64 ans) à Clichy-sous-Bois autour de 2010
- 21 - Concentration des jeunes d'origine étrangère (hors Europe) dans les iris de recensement à Mantes-la-Jolie en 2007-2011
- 22 - Concentration des jeunes d'origine étrangère (hors Europe) dans les iris de recensement à Aubervilliers en 2007-2011
- 23 - Concentration des jeunes d'origine étrangère (hors Europe) dans les iris de recensement à Versailles en 2007-2011
- 24 - Indicateurs de voisinage avec des enfants de cadres des jeunes des familles ouvrières dans quatre villes d'Ile-de-France en 1999
- 25 - Indicateurs de voisinage et de concentration des jeunes d'origine algérienne (0-17 ans) en Ile-de-France, à Paris et à Montfermeil (1968-1999)
- 26 - Essai de comparaison Ile-de-France/Grand Londres (2011)
- 27 - Indicateur de dissimilarité en fonction de la concentration dans les *counties* londoniens en 2011 - Blancs/ Non blancs (tous âges)

Première fiche

Titre de la présentation

Deuxième fiche

À l'échelle nationale en tout cas, la proportion de jeunes d'origine étrangère donne une assez bonne idée du poids et de l'évolution de l'ensemble de la population d'origine étrangère en France sur deux générations de 1986 À 2011.

Le plat migratoire 1975-1999 ne s'est traduit que par un ralentissement de la croissance de la proportion de jeunes d'origine étrangère, qui s'est remise à grimper avec les années 2000.

L'écart à la courbe retraçant la proportion d'immigrés parle d'elle-même et invalide les calculs de concentration ou de ségrégation faits à partir de la seule catégorie « immigrés ».

Troisième fiche

Le taux d'accroissement moyen annuel de la proportion d'immigrés sur longue période met en évidence la période de stagnation relative 1975-1999 et la nouvelle vague migratoire qui commence avec les années 2000, d'ampleur qui s'annonce équivalente à celle des Trente Glorieuses.

Quatrième fiche

La distance entre la proportion d'immigrés et celle des jeunes d'origine étrangère, faute de mieux, est aussi de grande ampleur en Ile-de France et invalide, là-encore, le recours à la seule catégorie « immigrés » pour les calculs de concentration ou de ségrégation.

En Ile-de-France, la proportion de jeunes d'origine étrangère a été multipliée par 2,5 en à peine plus de quarante ans. L'accroissement a donc été très important et n'a guère été ralenti par la suspension des flux de travailleurs en 1974. On observe juste un léger ralentissement pendant les années 1990. De toute façon, en Ile-de-France, la proportion d'immigrés n'a pas stagné pendant le plat migratoire connu plus largement en France. Elle a modérément progressé.

-1-

CESER ILE-DE-FRANCE
SECTION PROSPECTIVE ET PLANIFICATION
9 juin 2015

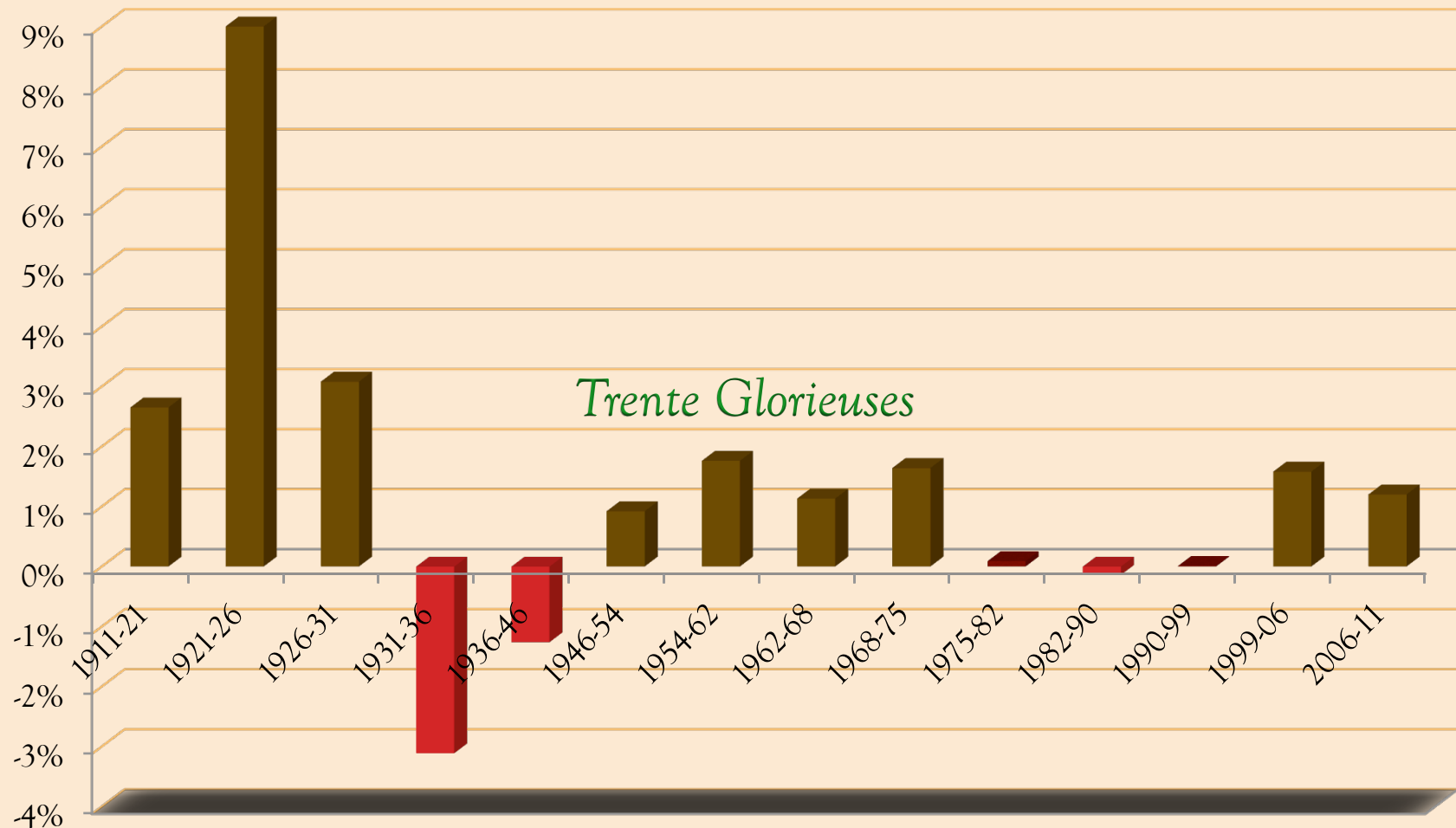
Bernard Aubry (APR)
Michèle Tribalat (Ined)

2- Évolution de la proportion de jeunes d'origine étrangère, comparée à celle des immigrés et de l'ensemble de la population d'origine étrangère en France métropolitaine (1968-2011)



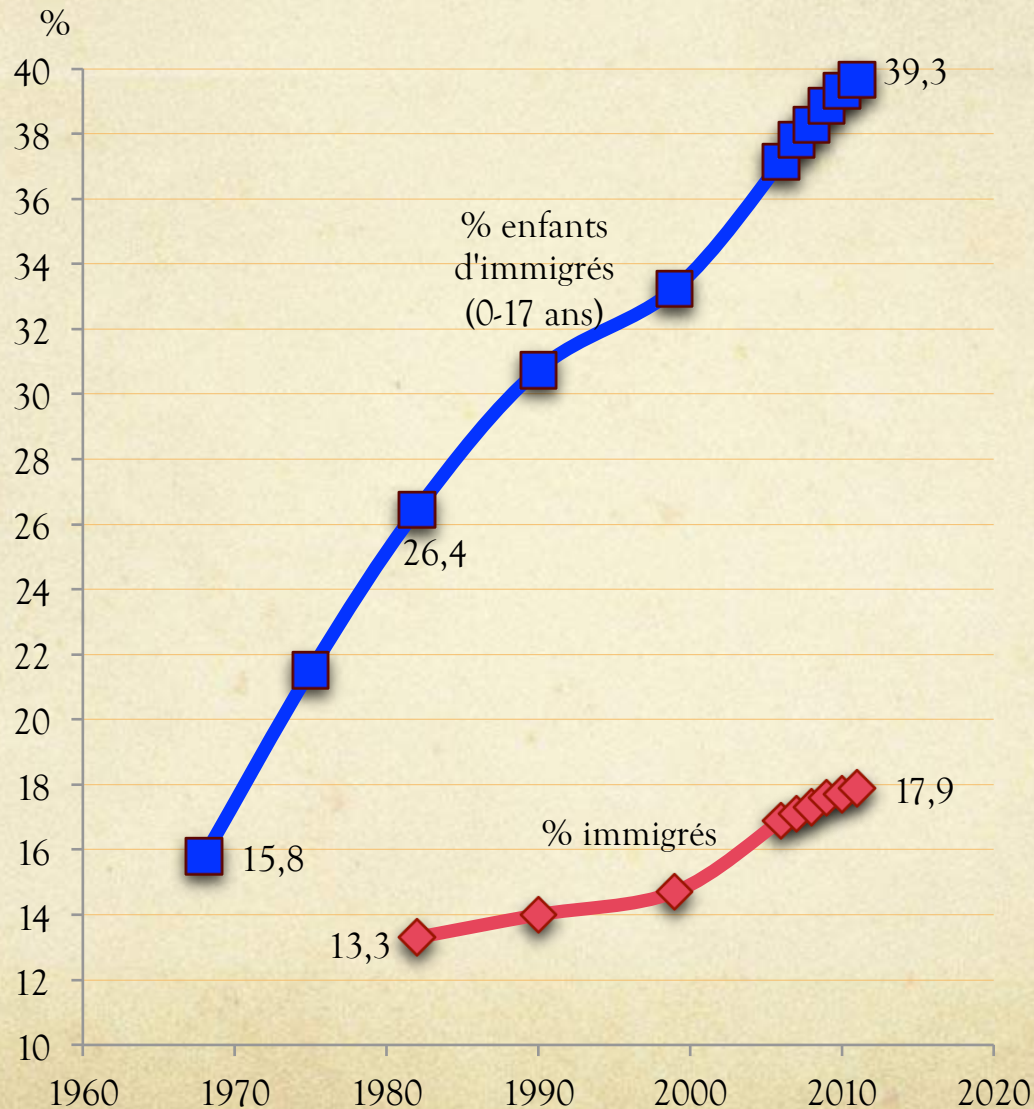
Source : Recensement, EARs, Fichier Bernard Aubry

3- Accroissement relatif moyen annuel de la proportion d'immigrés de 1911 à 2011



Source : calculs d'après les EAR et recensements, INSEE

4 Évolution de la proportion de jeunes d'origine étrangère, comparée à celle des immigrés en Ile-de-France (1968-2011)



Source : Recensement, EARs, Fichier Bernard Aubry

Cinquième fiche

À la fin des années 1960, les différences de concentration entre les départements franciliens étaient relativement faibles - entre 12 % et 19 % -. Si la proportion de jeunes d'origine étrangère s'est accrue partout, la progression a été fulgurante en Seine-Saint-Denis et plus forte, de manière générale, dans les départements Nord-Est de la petite ceinture, le Val d'Oise et à Paris.

Sixième fiche

Autre évolution majeure, celle de la composition par origine.

Elle s'est considérablement infléchie en défaveur de l'Europe pendant la période de relative stagnation migratoire, tendance qui s'est accélérée dans les années 2000. Les jeunes originaires d'Afrique subsaharienne, pratiquement absents il y a quarante ans représentent, en 2011, plus d'un quart des jeunes d'origine étrangère en Ile-de-France. Le poste « Autre » est presque aussi important, indiquant une diversification qui suit celle des flux en provenance d'Asie.

Septième fiche

La proportion de jeunes d'origine étrangère varie beaucoup avec la taille des communes. C'était moins le cas à la fin des années 1960. La proportion de jeunes d'origine étrangère allait alors de 12 % à 18 %. En 2011, la proportion de jeunes d'origine étrangère va de 13,5 % dans les communes de moins de 1000 habitants à 50 % dans les communes de 30 000 à 50 000 habitants. Les écarts se sont creusés.

Elle a peu augmenté dans les toutes petites communes : +16 %. Mais elle s'est beaucoup accrue dans les communes de plus de 10 000 habitants, surtout celles entre 30 000 et 50 000 où elle a plus que triplé. Cette croissance, encore forte, a été freinée dans les plus grandes communes dès les années 1980. La proportion a même stagné dans les années 1990 dans les communes de plus de 100 000 habitants et n'a que très peu progressé ensuite.

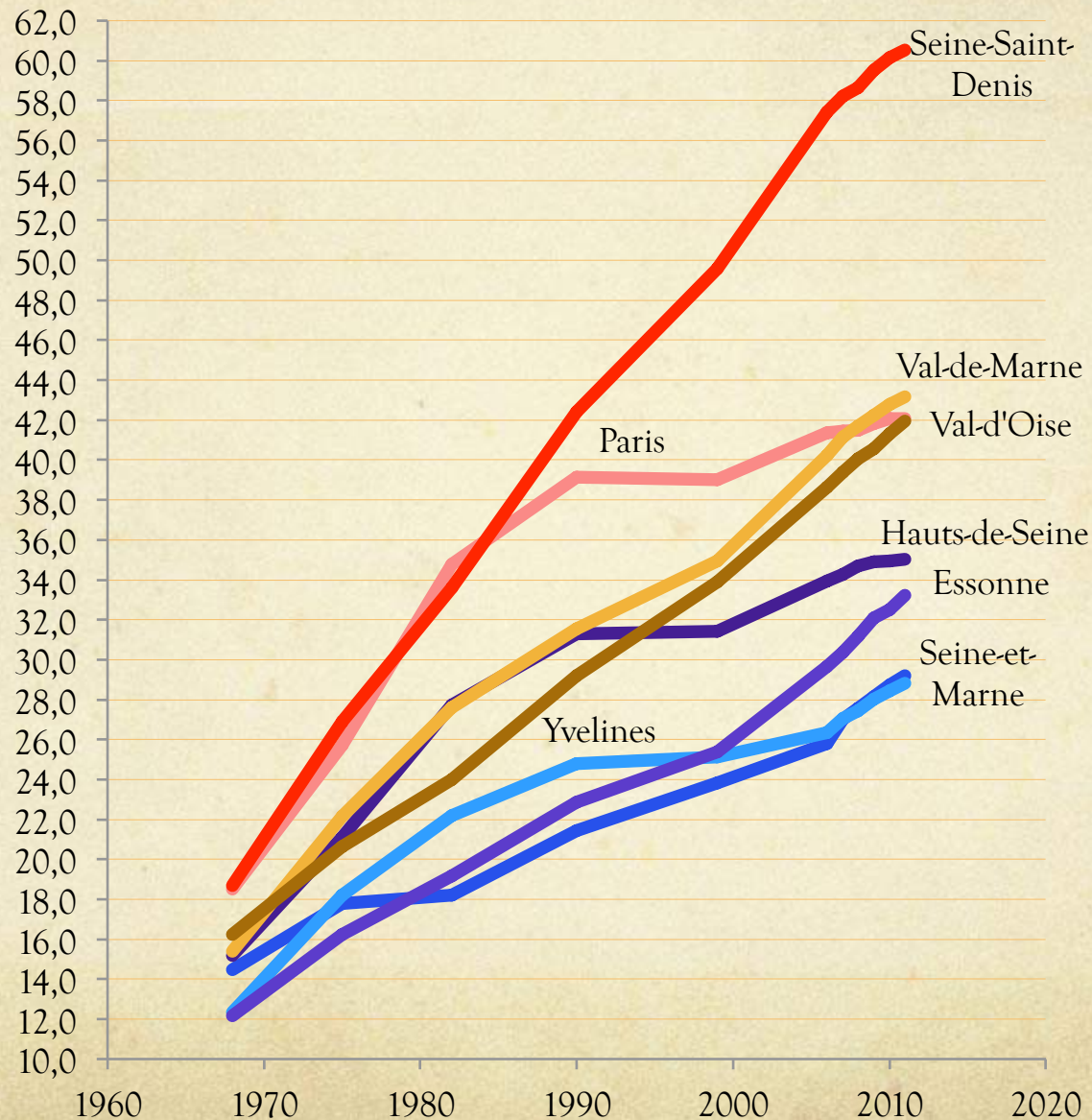
Huitième fiche

C'est en Ile-de-France que se trouvent les communes où la concentration est la plus forte avec, on ne s'en étonnera pas, nombre de communes de Seine-Saint-Denis.

Dans certaines de ces communes la concentration semble avoir atteint un plafond.

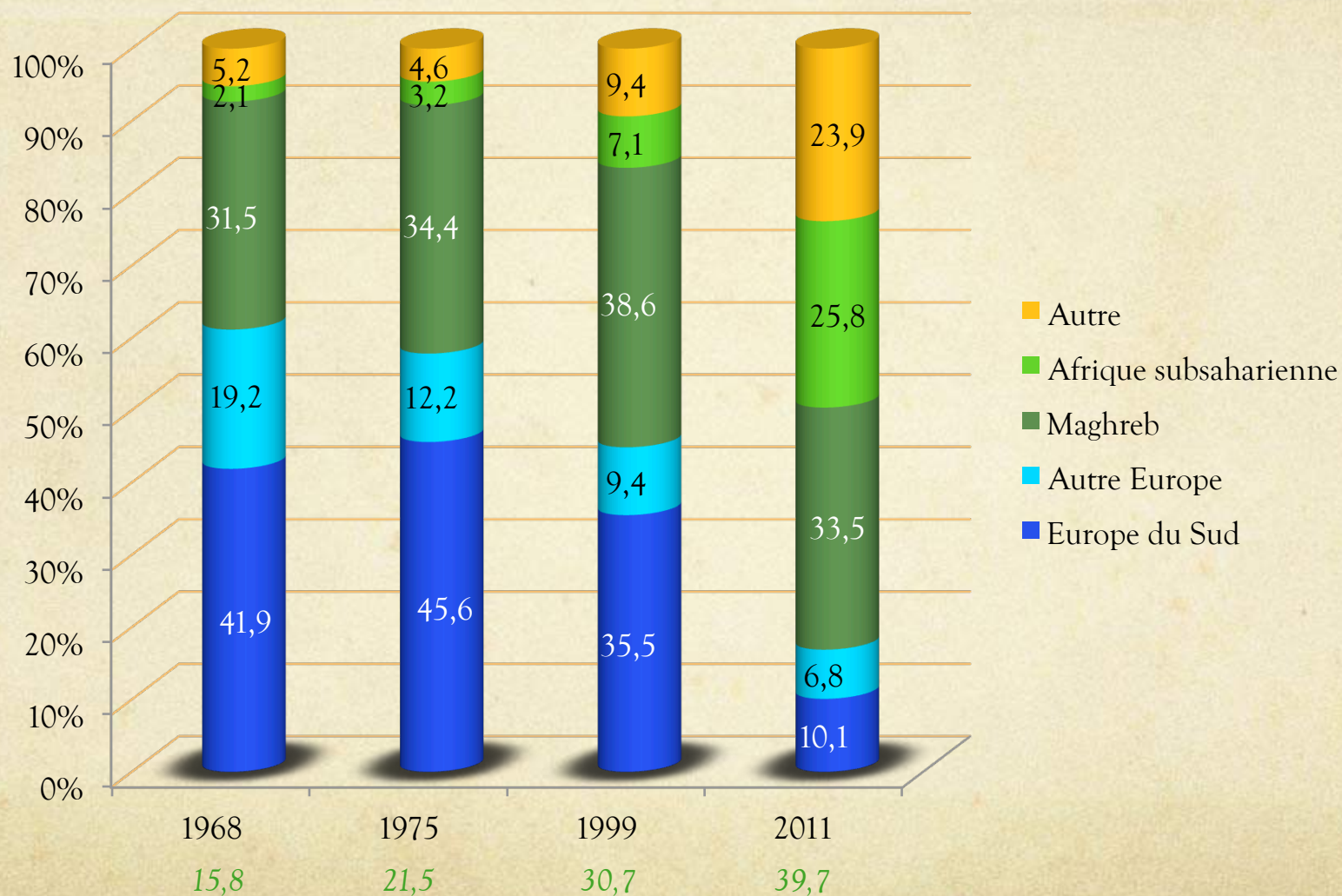
C'est le cas, par exemple, à Clichy-sous-Bois où, depuis 2006, la proportion de jeunes d'origine étrangère tourne autour de 80 %. Dans d'autres communes, comme à Aubervilliers, Aulnay-sous-Bois, La Courneuve, Bondy, Sevrans, Évry, Drancy ou Ris-Orangis, elle continue d'augmenter, prenant, en quelques années, quelques points de pourcentage supplémentaires. À Ris-Orangis (qui n'est pas sur le tableau), elle était de 32,4 % en 1999. Elle gagne dix points pour atteindre 42 % en 2006 et encore près de dix points pour atteindre 51,4 % en 2011.

5- Évolution de la proportion de jeunes d'origine étrangère Dans les départements franciliens(1968-2011)



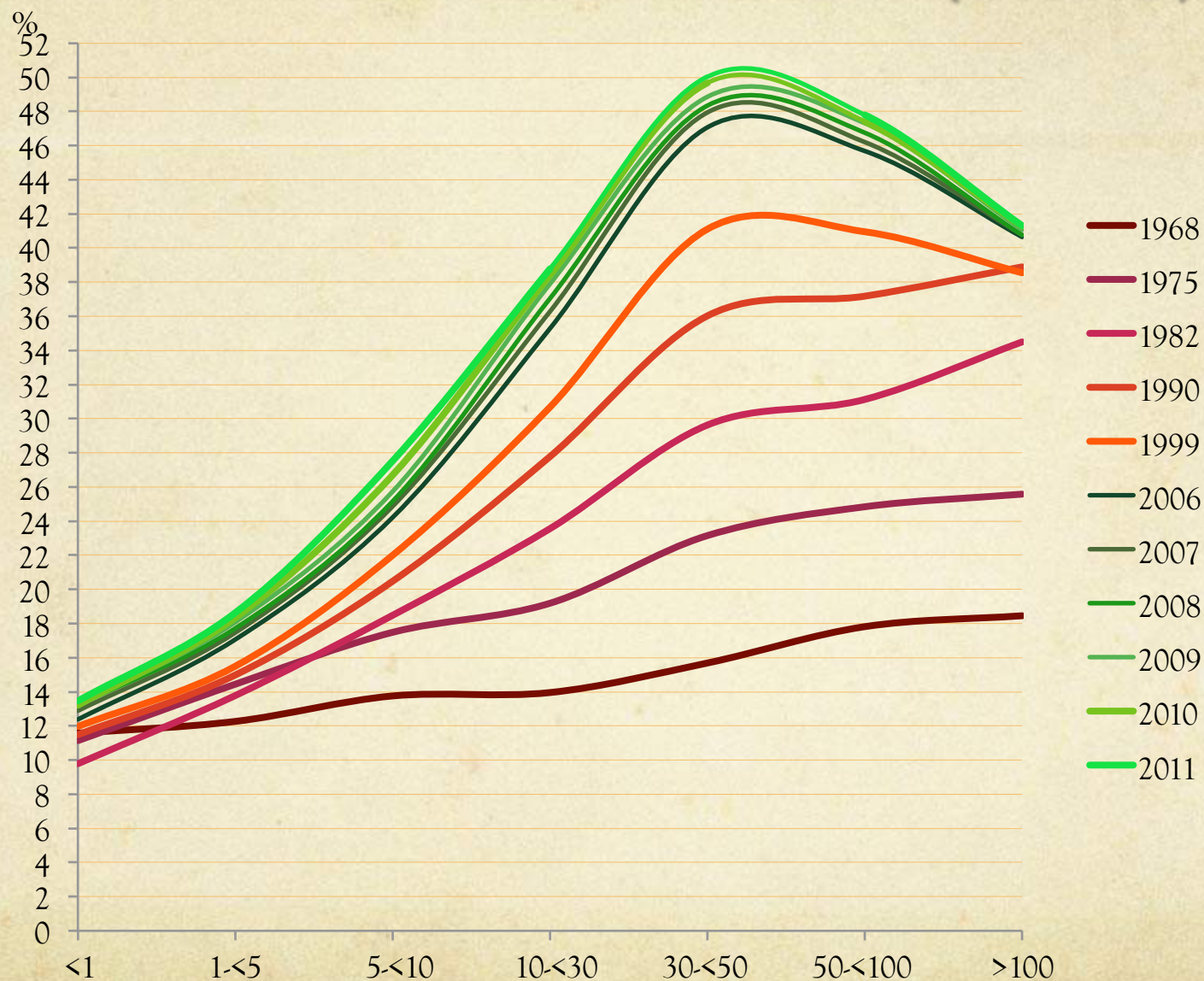
Source : Recensement, EARs, Fichier Bernard Aubry

6 Evolution de la composition par origine des jeunes d'origine étrangère en Ile-de-France (1968-2011)



Source : Recensement, EARs, Fichier Bernard Aubry

7- Évolution de la proportion de jeunes d'origine étrangère par taille* de commune en Ile-de-France (1968-2011)



* La taille des communes est celle mesurée en 1999

Source : Recensement, EARs, Fichier Bernard Aubry

8- Communes d'au moins 20 000 habitants d'Ile-de-France où la proportion de jeunes d'origine étrangère dépasse 60 %

	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Clichy-sous-Bois	21,9	30,4	42,0	60,7	68,9	79,7	79,9	80,5	81,2	82,4	80,7
Aubervilliers	23,5	35,3	42,4	53,4	63,3	74,0	73,8	74,2	75,2	76,1	77,7
La Courneuve	21,6	34,5	37,9	54,8	64,7	74,6	74,7	74,4	75,0	76,3	77,4
Pierrefitte-sur-Seine	11,8	30,4	34,2	47,0	63,8	71,0	70,5	70,0	70,7	72,8	72,6
Grigny	23,1	19,3	31,7	48,9	55,6	69,3	70,8	71,1	72,1	70,2	72,6
Saint-Denis	28,3	37,1	44,8	52,4	60,7	70,4	71,6	71,9	72,1	72,2	72,2
Bobigny	17,4	29,0	36,9	45,8	58,9	68,9	70,9	71,6	72,8	72,5	72,1
Garges-lès-Gonesse	30,1	38,7	45,8	51,4	65,7	72,2	72,2	72,6	72,0	73,1	72,1
Stains	21,4	24,2	32,4	46,2	58,2	65,9	66,4	66,4	67,1	68,7	70,4
Bondy	16,1	22,2	32,4	41,5	53,6	62,8	64,0	64,4	65,1	66,1	67,8
Villiers-le-Bel	21,0	22,2	36,5	44,0	58,4	67,6	68,5	69,1	68,5	67,7	67,6
Sarcelles	19,5	25,4	39,6	52,3	61,5	67,0	67,9	66,4	67,0	67,5	67,4
Épinay-sur-Seine	11,9	22,0	33,5	46,2	56,0	67,0	67,2	67,2	67,5	67,4	67,3
Sevran	18,6	30,2	30,5	40,2	49,9	62,2	63,6	64,7	65,5	66,8	66,3
Le Blanc-Mesnil	19,6	26,2	32,2	39,0	44,6	57,9	59,2	61,6	64,2	65,6	65,8
Goussainville	14,4	28,6	34,9	42,5	50,2	60,1	63,7	62,6	63,0	64,4	65,1
Saint-Ouen	19,5	33,3	40,8	51,5	55,5	65,2	66,0	65,7	65,2	64,0	64,9
Mantes-la-Jolie	9,8	31,7	46,6	61,4	65,0	64,6	64,8	64,3	64,0	64,5	63,9
Les Mureaux	17,8	29,2	45,0	52,8	58,4	62,3	63,0	62,0	62,5	62,0	63,4
Pantin	14,0	21,6	37,4	51,1	56,4	65,0	64,8	65,5	64,9	64,3	63,3
Drancy	17,7	25,1	30,3	35,6	46,6	56,3	58,2	60,1	61,0	61,5	62,4
Aulnay-sous-Bois	16,3	28,1	39,0	49,6	55,4	57,7	58,4	58,6	60,7	60,9	62,3
Villeneuve-Saint-Georges	9,1	15,8	22,3	31,1	45,5	59,4	61,2	60,2	60,7	61,4	62,3
Trappes	8,5	23,6	37,7	49,7	53,5	62,5	62,8	62,3	61,0	60,8	61,7
Noisy-le-Sec	15,7	24,1	30,7	35,6	46,2	54,1	54,1	55,4	56,8	59,1	61,5
Évry	17,8	18,9	22,7	33,8	44,4	54,5	55,4	55,9	57,1	59,3	61,5
Gonesse	12,5	17,4	21,7	34,9	48,6	57,4	58,9	59,6	60,0	61,2	61,4
Gennevilliers	27,9	31,1	39,8	50,1	52,2	59,5	60,6	59,8	60,0	58,8	61,1

Source :
Recensement,
EARs, Fichier
Bernard Aubry

Neuvième fiche

On trouve aussi quelques villes plus petites où les concentrations ethniques dépassent 60 %. Pour les villes comprenant entre 10 000 et 20 000 habitants, c'est le cas de Villetaneuse et du Bourget en Seine-Saint-Denis, de Valenton dans le Val-de-Marne et d'Arnouville-lès-Gonesse dans le Val d'Oise.

C'est aussi le cas, pour des communes encore plus petites : L'Ile-Saint-Denis en Seine-Saint-Denis et Chanteloup-les-Vignes dans les Yvelines.

Dixième fiche

Dans ces communes, les origines de ces jeunes d'origine étrangère se sont, au fil du temps, radicalement transformées. Cela se voit à l'échelle de la Seine-Saint-Denis où les jeunes d'origine européenne ont pratiquement disparu et où ceux d'origine maghrébine, déjà nombreux en 1975, ont commencé de céder la place aux jeunes d'origine subsaharienne ou d'une autre origine encore.

Onzième fiche

À Grigny, la jeunesse d'origine étrangère était massivement originaire d'Europe du Sud à la fin des années 1960. C'était avant la construction de la Grande Borne. La jeunesse d'origine européenne a quasiment disparu dans le Grigny d'aujourd'hui. En 2011, elle est d'origine subsaharienne pour près de la moitié.

Douzième fiche

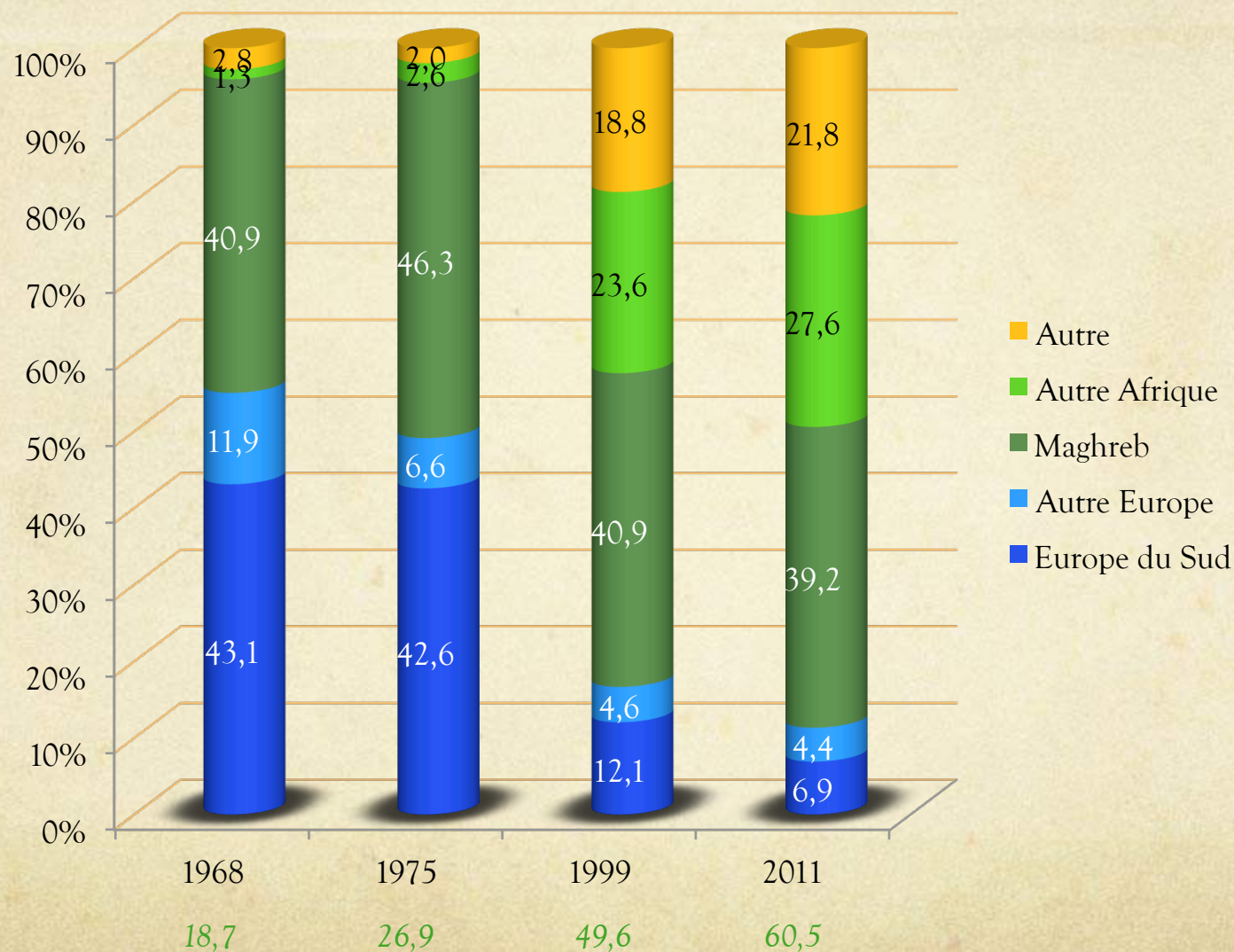
À Sarcelles, la jeunesse d'origine étrangère était, déjà à la fin des années 1960, pour moitié d'origine maghrébine. Les jeunes d'origine européenne ne représentaient alors qu'un tiers des jeunes d'origine étrangère. Ils ont quasiment disparu en 2011. On compte alors environ un tiers de jeunes d'origine maghrébine, un tiers d'origine subsaharienne et un petit tiers d'une autre origine. Partout la diversification des origines est visible.

9- Communes de moins de 20 000 habitants d'Ile-de-France où la proportion de jeunes d'origine étrangère dépasse 60 %

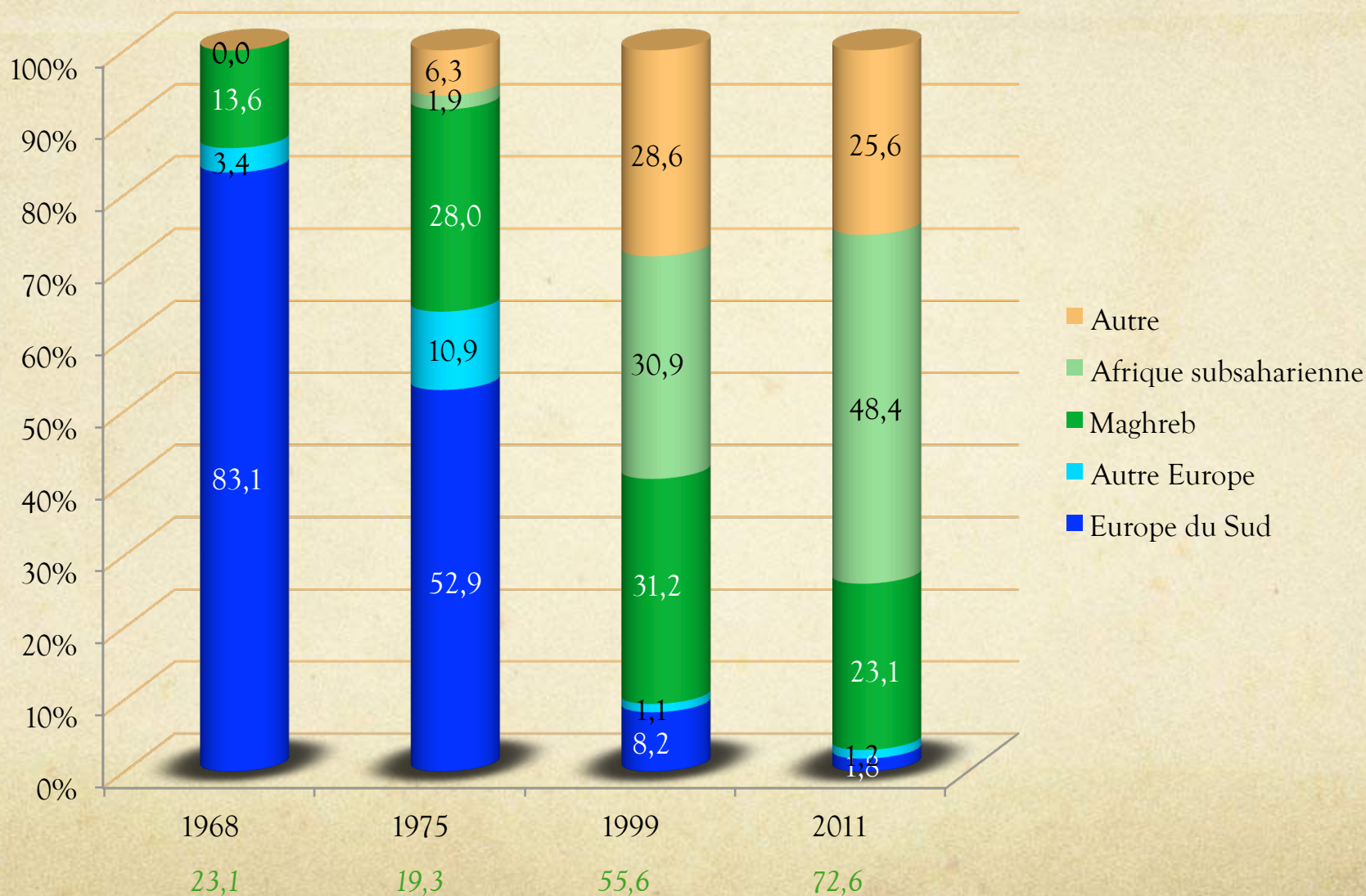
	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2007	2008	2009	2010	2011
10 000 - 20 000 hbts											
Villetaneuse	16,2	42,1	50,1	53,5	64,1	72,4	74,8	76,4	77,8	75,7	75,3
Le Bourget	13,3	12,0	18,8	30,2	40,1	64,9	65,1	62,8	66,6	69,4	70,5
Valenton	14,3	22,3	37,2	41,0	45,2	58,1	61,5	60,7	60,6	62,4	63,1
Arnouville-lès-Gonesse	15,1	17,8	22,1	24,7	39,4	54,8	56,0	59,0	59,1	60,5	62,8
Moins de 10 000 hbts											
L'Île-Saint-Denis	21,6	28,3	37,0	42,7	46,1	59,4	59,4	59,4	66,4	66,4	66,4
Chanteloup-les-Vignes	15,9	17,5	41,7	51,3	63,6	61,8	60,8	60,3	60,1	59,8	60,0

Source : Recensement, EARs, Fichier Bernard Aubry

10- Evolution de la composition par origine des jeunes d'origine étrangère en Seine-Saint-Denis (1968-2011)

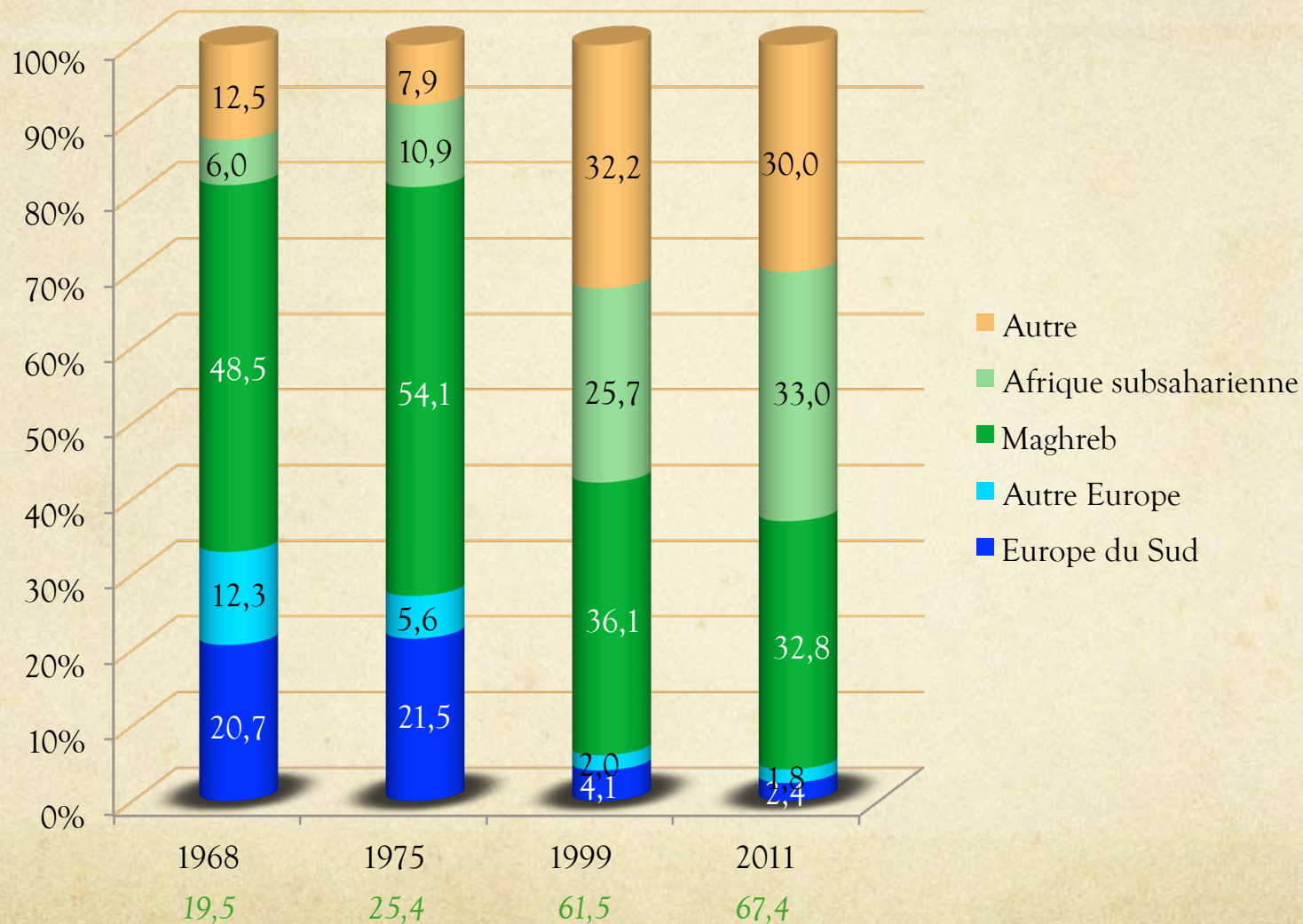


11- Evolution de la composition par origine des jeunes d'origine étrangère à Grigny (1968-2011)



Source : Recensement, EARs, Fichier Bernard Aubry

12- Evolution de la composition par origine des jeunes d'origine étrangère à Sarcelles (1968-2011)



Treizième fiche

Aucun phénomène n'est réparti également sur l'ensemble d'un territoire, qu'il s'agisse des emplois, des âges, des activités économiques. Il n'y a donc aucune raison pour qu'il en aille autrement des positions sociales ou des origines ethniques. Une parfaite mixité sociale ou ethnique n'a donc aucune raison d'exister.

La mixité n'est pas nécessairement l'envers de la ségrégation. Tout dépend de la référence territoriale à laquelle on s'attache.

Il est, en l'état du système statistique français, impossible d'étudier la ségrégation des populations d'origine étrangère.

On peut, faute de mieux, calculer des indices de ségrégation des jeunes d'origine étrangère, sur la base des découpages en iris (d'environ 2000 habitants) des communes d'au moins 5000 habitants. Mais, bien sûr, 2000 habitants c'est beaucoup plus qu'un voisinage. C'est déjà une petite ville. Les mailles sont trop grosses et de taille variable. L'Ile-de-France compte un peu près de 4300 iris d'importance variable. Quelques-uns comptent très peu d'habitants. Les inclure ou les sortir a très peu d'effet sur les indicateurs que l'on peut calculer. Ici, l'indicateur de dissimilarité.

Cet indicateur repère les écarts de distribution entre deux catégories de population.

Nous avons ici retenu la distinction Hors Europe/Europe (y compris les *natifs au carré*, c'est-à-dire les jeunes nés en France de deux parents nés en France et les enfants de Français de naissance nés à l'étranger comme les enfants de rapatriés). Si la répartition se faisait indépendamment de l'origine, nous devrions retrouver, dans chaque iris, une proportion de jeunes d'origine européenne et une proportion de jeunes qui ne le sont pas identiques à celles observées à l'échelle de l'Ile-de-France : 33 % de jeunes qui ne sont pas d'origine européenne dans chaque iris. L'indicateur de dissimilarité fait la demi-somme des valeurs absolues des écarts de distribution dans chaque iris.

L'indicateur est égal à zéro lorsque la répartition dans tous les iris reflète celle à l'échelle de l'Ile-de-France. Il est égal à un quand jeunes européens et jeunes non européens habitent dans des iris différents.

Cet indice de dissimilarité est de 0,38 en Ile-de-France en 2011. Il varie lui-même d'une commune à l'autre, sans lien avec la concentration, comme l'indique ce graphique pour les communes d'au moins 20 000 habitants. Le coefficient est même légèrement négatif (-0,12).

L'indicateur de dissimilarité est le plus élevé à Mantes-La-Jolie (0,43) et le plus faible à Guyancourt et Clichy (autour de 0,10). Clichy-sous-Bois n'est pas très loin de Mantes-la-Jolie avec un ID à 0,39.

Quatorzième fiche

À Paris, où l'indice de dissimilarité est 0,35, les plus fortes concentrations se retrouvent dans les arrondissements qui jouxtent la Seine-Saint-Denis et les plus faibles dans des arrondissements plus centraux et plus chics.

Quinzième fiche

Si l'on veut descendre à l'échelle de l'IRIS, il est préférable de grouper les années 2007 à 2011, qui elles-mêmes sont le résultat de la concaténation des enquêtes annuelles sur la période 2005-2013.

Regardons un peu plus en détail Clichy-sous-Bois où, sur la période 2006-2011, 76,7 % des jeunes ne sont pas d'origine européenne, pour voir ce que recouvre cet ID à 0,39 qui pourrait décrire une ségrégation modérée.

On a quand même un iris central où la concentration dépasse 96 % et quelques iris en proximité où elle reste bien supérieure à la moyenne de la ville. En revanche, les jeunes

Européens sont encore majoritaires trois iris, très en deçà. Et très majoritaires dans l'un d'entre eux puisque leur proportion voisine y est de 72 %.

Les iris à concentration massive sont agglomérés, ce qui laisse penser que, si l'on étudiait les voisinages, la ségrégation apparaîtrait probablement plus massive que ne l'indique l'indice de dissimilarité.

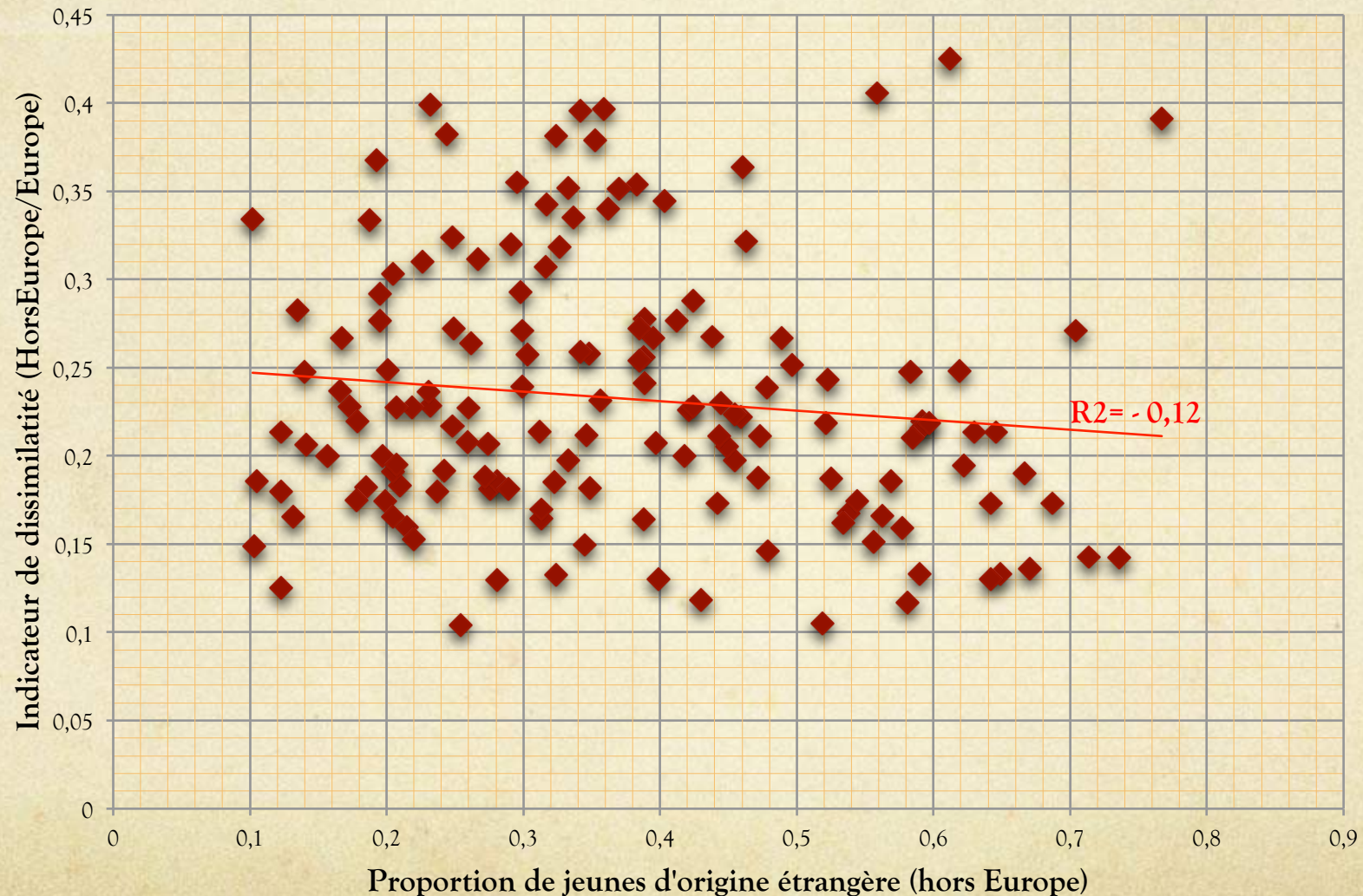
Seizième fiche

Le mélange des origines ne rend pas compte des implantations diversifiées.

Ainsi, les concentrations d'Africains subsahariens à Clichy-sous-Bois ne se retrouvent que dans certains iris. On devrait, en moyenne, avoir à peu près 25 % de Subsahariens dans chaque iris, leur proportion dépasse ce chiffre dans quelques iris, dont un où elle approche 40 %. Ils sont relativement absents des deux iris au sud-centre où la concentration globale des jeunes n'étant pas d'origine européenne était particulièrement élevée.

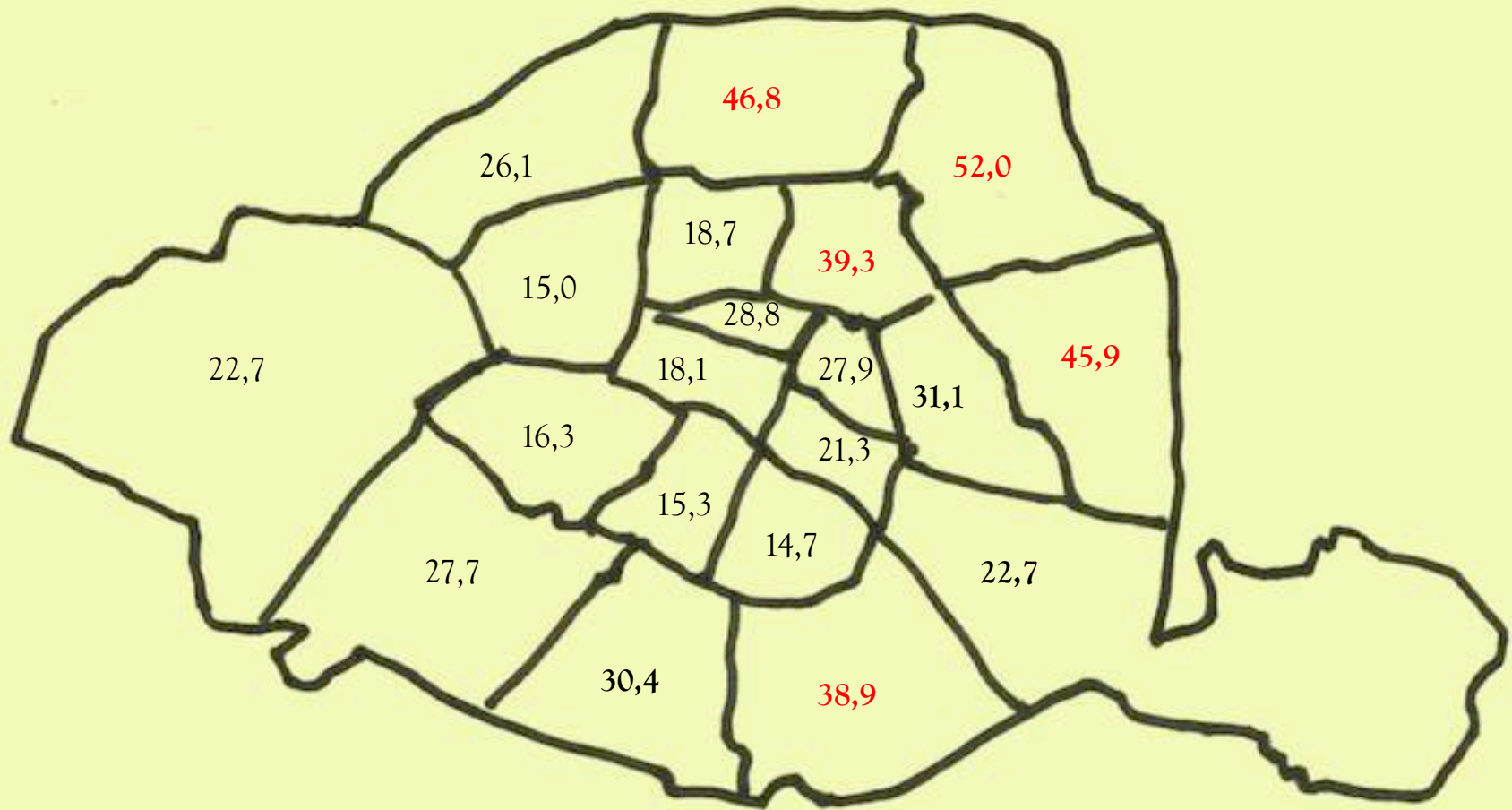
13- Indicateur de dissimilarité en fonction de la concentration dans les communes d'au moins 20 000 habitants en Ile-de-France en 2011

Hors Europe/Europe



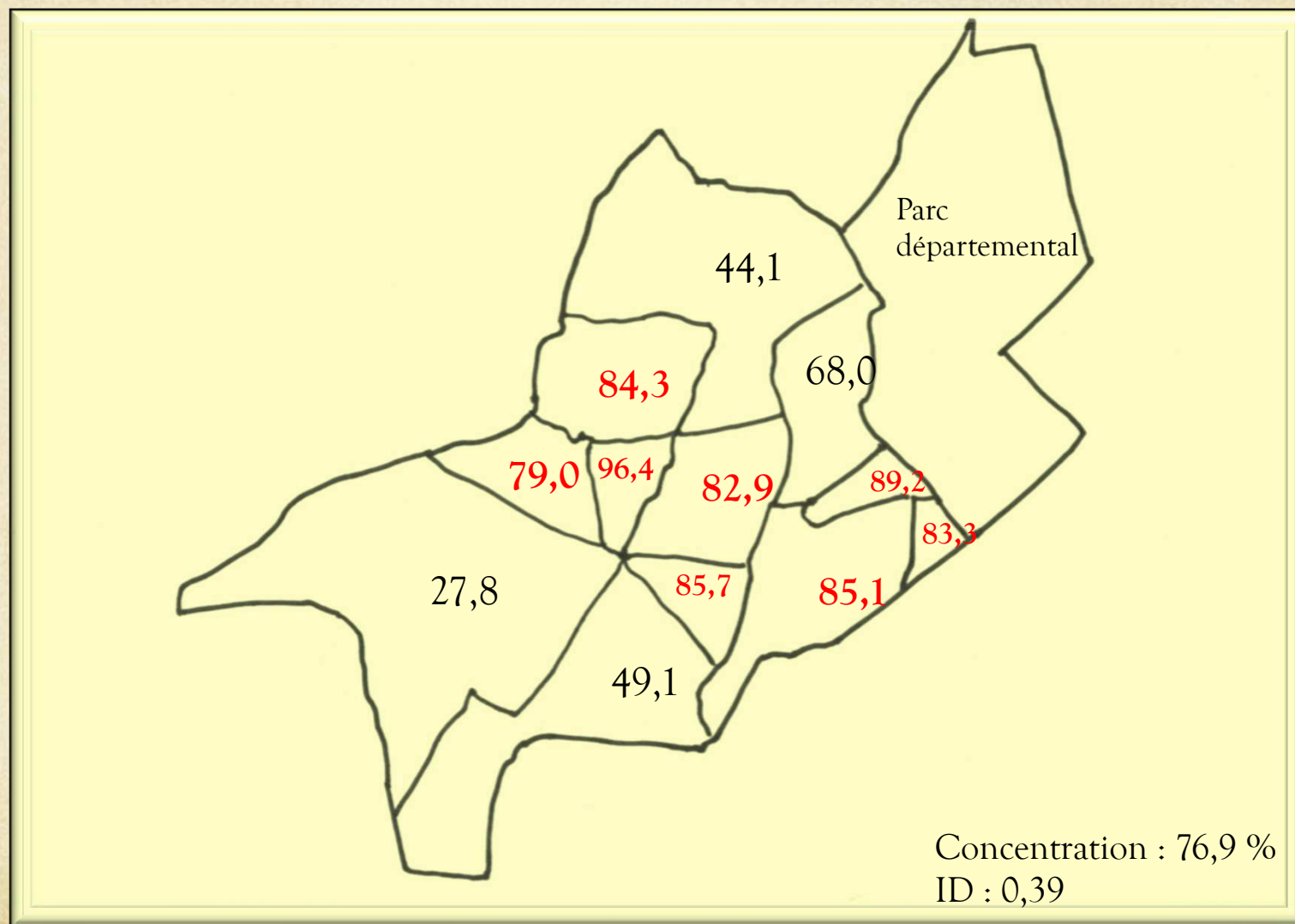
Source : Recensement, EARS, Fichier Bernard Aubry

14- Concentration des jeunes d'origine étrangère (hors Europe) dans les arrondissements de Paris en 2011



Concentration : 33,7 %
ID : 0,35

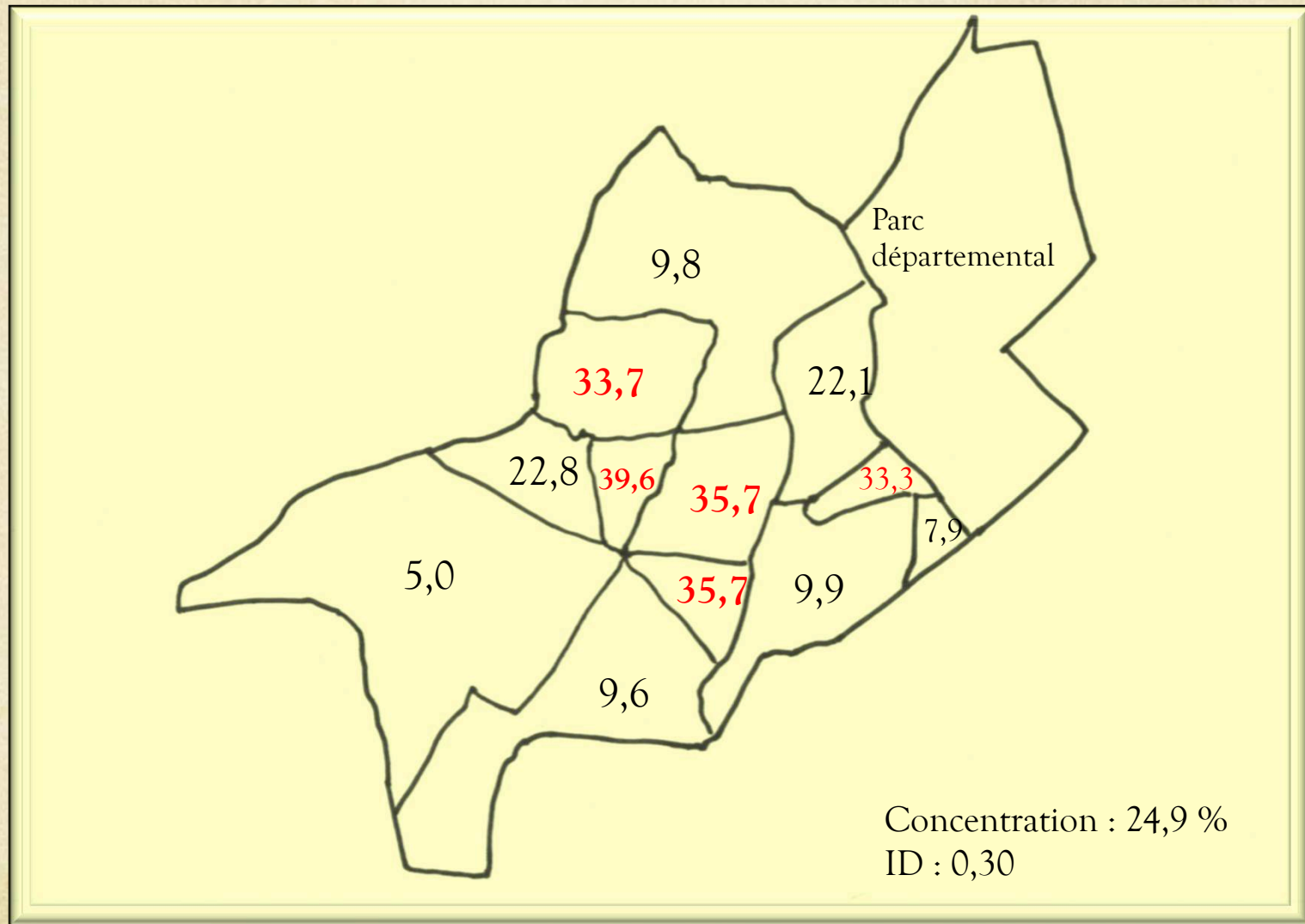
15- Concentration des jeunes d'origine étrangère (hors Europe) dans les iris de recensement à Clichy-sous-Bois en 2007-2011*



* Compilation des enquêtes annuelles de recensement de 2005 à 2013

Source : Recensement, EARs, Fichier SAPHIR, Bernard Aubry

16- Concentration des jeunes d'origine subsaharienne dans les iris de recensement à Clichy-sous-Bois en 2007-2011*



* Compilation des enquêtes annuelles de recensement de 2005 à 2013

Source : Recensement, EARs, Fichier SAPHIR, Bernard Aubry

Dix-septième fiche

C'est dans ces iris que l'on retrouve les concentrations les plus fortes de jeunes d'origine asiatique (il s'agit presque uniquement de jeunes d'origine turque). Mais on les retrouve aussi dans les deux iris centre-nord et un iris à proximité, là où les concentrations de jeunes d'origine subsaharienne étaient importantes.

Dix-huitième fiche

À Clichy-sous-Bois comme sans doute dans bien d'autres communes, ces concentrations particulières vont de pair avec des situations sociales elles-aussi particulières.

Dans ce tableau, figurent les corrélations entre la proportion de jeunes d'origine non européenne en 2007-2011 et des variables socio-démographiques à l'échelle de l'iris, généralement en 2010, exceptionnellement en 2011 ou 2012. Ce sont des données à l'iris fournies en ligne sur le site de l'Insee.

Trois origines regroupées ont été retenues :

- étrangère (Europe)
- étrangère (hors d'Europe)
- Natifs au carré (regroupent les jeunes nés en France de deux parents nés en France et les enfants de Français de naissance nés à l'étranger comme les enfants de rapatriés)

La plupart des corrélations sont remarquablement élevées (même si le nombre d'observations est n'est que de 12 iris)

Le sens des corrélations est le même pour les natifs au carré et les enfants de migrant(s) européens. Celles avec les enfants de migrants venus de pays non européens marchent toutes dans l'autre sens.

Part des ménages non imposés :

Clichy-sous-Bois est une ville pauvre où 54 % des ménages n'étaient pas imposés en 2009. À comparer au chiffre de 29 % observé dans l'ensemble de l'unité urbaine parisienne, c'est-à-dire, presque toute l'Ile-de-France.

À une extrémité, on a l'iris qui ne comprend que 27,8 % de jeunes d'origine non européenne avec un pourcentage de ménages non imposés de 31,8 %.

À l'autre extrémité, on a l'iris qui compte 96 % de jeunes d'origine non européenne et un pourcentage de ménages non imposés de 70,1 %. La corrélation est de 95 %.

Le taux de couverture CMU des jeunes de moins de 18 ans :

À Clichy-sous-Bois, en 2012, le taux de couverture CMU des jeunes de moins de 18 ans est de 32 %, à comparer à 12 % pour l'unité urbaine de Paris. Dans les iris, il varie de 12 % à 44 %. Plus ce taux est élevé, plus la proportion de jeunes d'origine non européenne est importante.

Dix-neuvième fiche

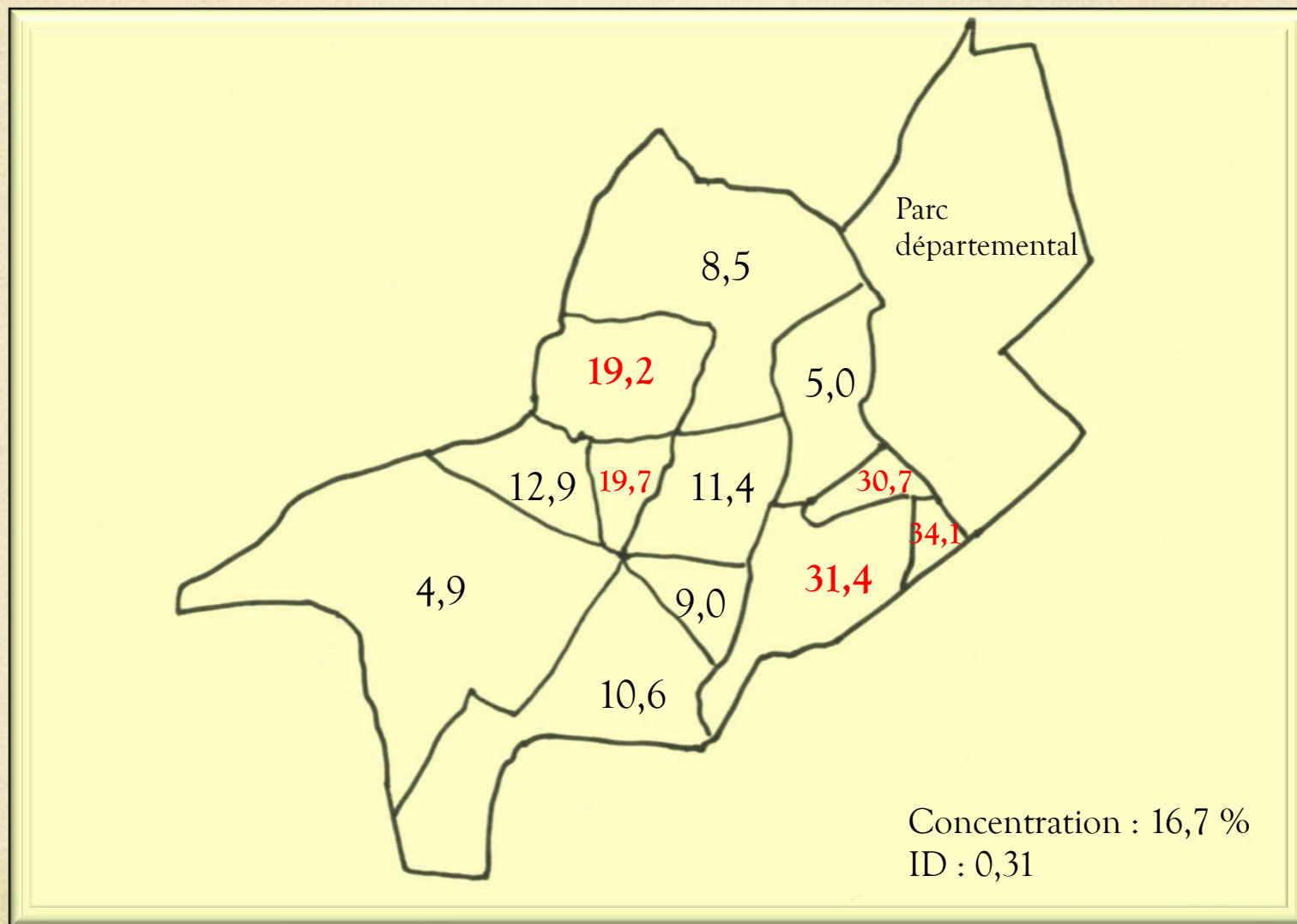
Le taux d'emploi des femmes est particulièrement bas à Clichy-sous-Bois en 2010 : 40 % contre 64 % en moyenne dans l'unité urbaine de Paris. À Clichy-sous-Bois même, il varie de 26 % à 62 %. Plus ce taux est faible plus la proportion de jeunes d'origine étrangère est élevée.

Vingtième fiche

À Clichy-sous-Bois, 48 % des hommes sont sans diplômes, contre 18 % dans l'unité urbaine de Paris. Il s'agit des 15 ans ou plus non scolarisés. Dans les iris, cette part va de 20 % à 67 %

Plus la part d'hommes non diplômés est élevée, plus grande est la proportion de jeunes d'origine étrangère.

17- Concentration des jeunes d'origine asiatique dans les iris de recensement à Clichy-sous-Bois en 2007-2011*



* Compilation des enquêtes annuelles de recensement de 2005 à 2013

Source : Recensement, EARs, Fichier SAPHIR, Bernard Aubry

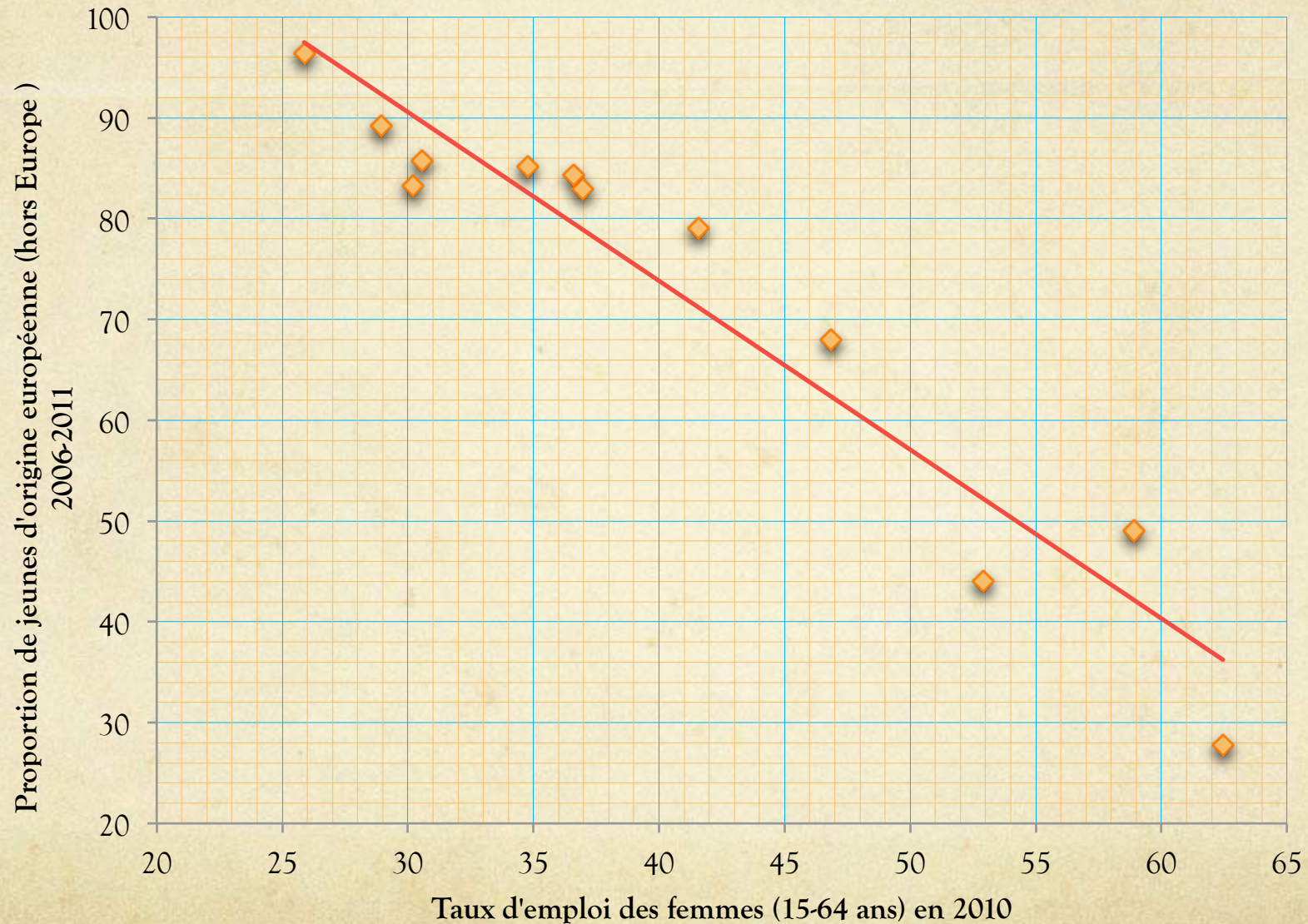
18- Coefficients de corrélations des concentrations ethniques - selon l'origine - avec quelques variables sociodémographiques dans les IRIS de Clichy-sous-Bois autour de 2010

	Part des ménage non imposés	Taux de couverture CMU <18 ans	Part des allocataires dont revenu= + 50% CAF	Taux de chômage	Taux d'emploi hommes	Taux d'emploi Femmes
Natifs au carré	-0,97	-0,90	-0,91	-0,78	0,79	0,94
Europe	-0,87	-0,83	-0,73	-0,65	0,61	0,91
hors Europe	-0,97	0,91	0,89	0,77	-0,76	-0,96
	Part des non diplômés Hommes	Part des non diplômés Femmes	Part des hauts niveaux de formation Hommes	Part des hauts niveaux de formation Femmes	Part des familles mono-parentales	Part des familles de 3 enfants ou plus
Natifs au carré	-0,91	-0,89	0,72	0,83	-0,62	-0,87
Europe	-0,92	-0,84	0,76	0,88	-0,54	-0,84
hors Europe	0,94	0,90	-0,75	-0,87	0,61	0,89

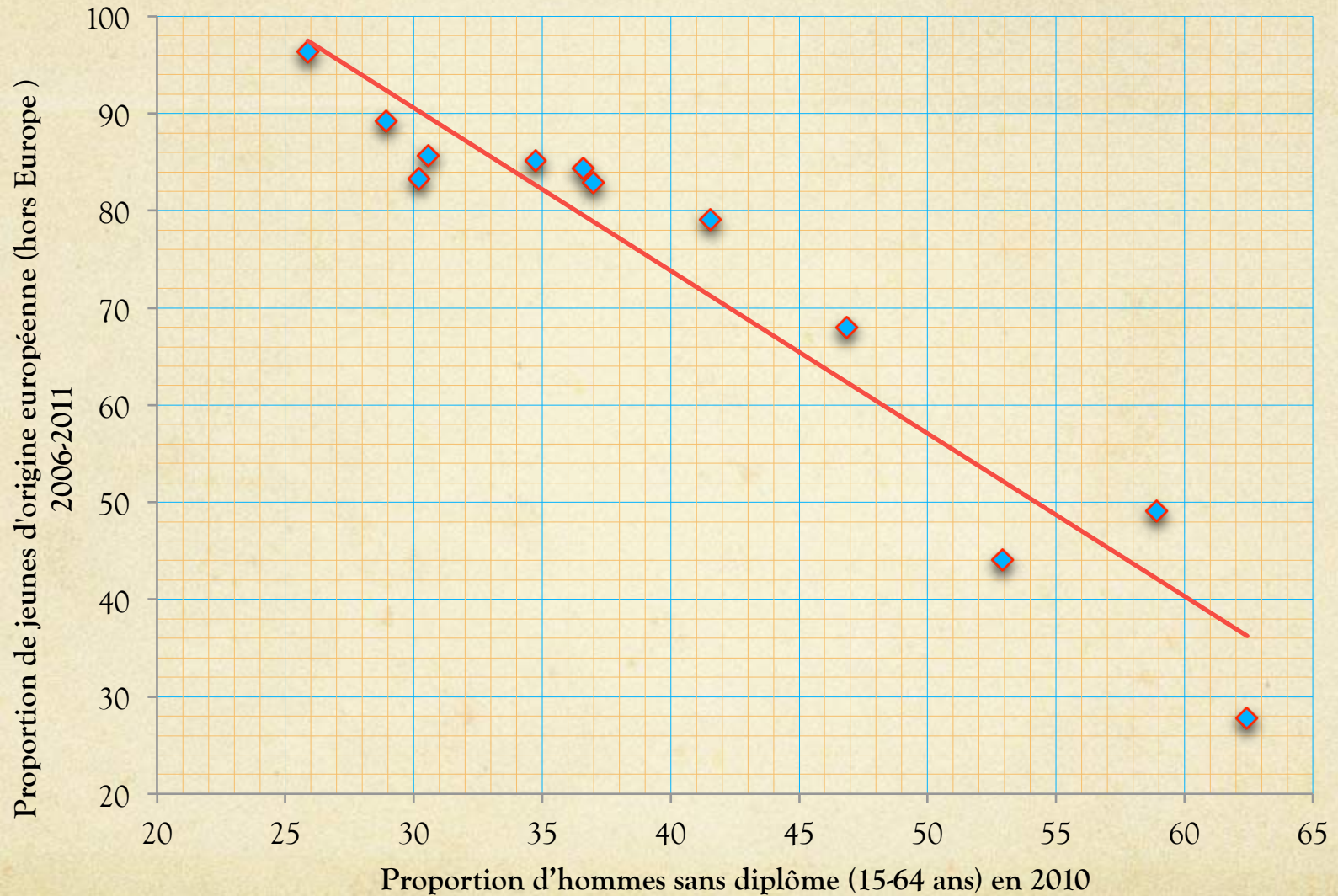
Source : Recensement, EARs, Fichier SAPHIR, Bernard Aubry et données en ligne sur les IRIS sur le site Insee

* Bac+2 ou plus

19- Proportion de jeunes d'origine étrangère selon le taux d'emploi des femmes (15-64 ans) à Clichy-sous-Bois autour de 2010



20- Proportion de jeunes d'origine étrangère selon la proportion d'hommes sans diplôme (15-64 ans*) à Clichy-sous-Bois autour de 2010



***qui ne sont plus scolarisés**

Source : Recensement, EARS, Fichier SAPHIR, Bernard Aubry et données en ligne sur les IRIS sur le site Insee

Vingt-et-unième fiche

Que donnent les concentrations dans les iris de la commune où l'ID est le plus élevé (0,45) - Mantes-la-Jolie - pour une concentration bien inférieure à celle de Clichy-sous-Bois ?

Mantes-la-Jolie a la forme d'un soulier. Dans le talon et la partie supérieure du pied les concentrations en jeunes d'origine non européenne sont les plus élevées (iris des Bretonneaux (91,2 %), Rabelais (89,6 %), Jacques Cartier (86,1 %), Mermoz-Gauguin (85,8 %), Claude Bernard (85,4 %), et Millet (84,5 %)), tandis que la pointe du pied rassemble les iris où les jeunes d'origine non européenne sont encore minoritaires. C'est particulièrement vrai des Martraits (10,7%).

Les sept iris (sur 20) où la proportion de jeunes d'origine étrangère (hors Europe) dépasse 80 % rassemblent 49 % de ces jeunes et seulement 12 % des jeunes d'origine européenne.

On voit, là encore, l'agglutinement des iris de forte concentration, avec un coeur où les concentrations sont très élevées et une périphérie touchant les autres iris où elles le sont un peu moins. Cela laisse penser que, si nous disposions des indicateurs de voisinage, la ségrégation serait sans doute plus élevée qu'elle n'y paraît.

L'indice de dissimilarité, relativement moyen dissimule des contrastes sans doute plus importants. Par ailleurs, lorsque la concentration est globalement importante, ce qui est le cas ici - 61,2 % des jeunes sont d'origine non européenne - l'indice ne dit rien de l'opportunité de fréquenter des jeunes natifs au carré dans leur voisinage.

Vingt-deuxième fiche

Mais il existe des villes où la proportion de jeunes d'origine étrangère est très élevée mais où les iris présentent, presque uniformément, des concentrations fortes en jeunes d'origine étrangère.

C'est le cas d'Aubervilliers. Si l'on met de côté les deux iris très peu peuplés - celui situé à la Porte de Paris (Magasins généraux) et celui proche du cimetière de Pantin (iris Gendarmerie) - Les concentrations sont fortes dans tous les iris. Avec peu de variabilité. Dans tous les iris, les enfants d'origine européenne sont minoritaires. Ce qui donne un ID à 0,14, c'est-à-dire très faible. La répartition des populations y est donc plutôt harmonieuse, mais à un niveau de concentration extrême puisque, en moyenne, sur la ville, près de 70 % des jeunes sont d'origine non européenne.

Vingt-troisième fiche

Il est des villes qui comptent très peu de jeunes d'origine étrangère mais où la ségrégation est beaucoup plus évidente. C'est le cas de Versailles où seulement 9,5 % de sa jeunesse n'est pas d'origine européenne en 2007-2011. L'indice de dissimilarité y est de plus élevé qu'à Aubervilliers (0,35). On y trouve un iris dans lequel 48 % de la jeunesse est d'origine non européenne (Jussieu 2). Et, juste en dessous, un autre à 26,5 % (Jussieu 3) et quelques autres encore. Dans de nombreux iris, la concentration est très faible.

Un tiers des jeunes d'origine étrangère (hors Europe) résident dans quatre iris (sur 36), là où n'habitent que 8 % des jeunes européens.

Versailles est donc une ville plus ségrégative qu'Aubervilliers. Mais même dans l'iris versaillais où la proportion de jeunes d'origine non européenne est la plus forte, l'isolement par rapport aux jeunes natifs au carré ou d'origine européenne y sera moins prononcé que dans n'importe quel iris d'Aubervilliers.

L'ID donne donc des informations utiles, à défaut de pouvoir descendre à l'échelle du voisinage, mais il ne peut être utilisé sans l'éclairer par l'examen des concentrations locales fines.

Vingt-quatrième fiche

La nécessité de disposer de plusieurs indicateurs, nous l'avions déjà constaté lorsque nous examinions les voisinages individuels sociaux ou ethniques des jeunes à partir des quatre recensements exploités au quart – 1968, 1982, 1990, 1999. Il était, en effet, possible de décrire le voisinage immédiat des jeunes en fonction de différents critères. Le voisinage est composé des jeunes appartenant aux huit ménages les plus proches. Soit les jeunes vivant dans les deux ménages les plus proches dans les fichiers au 1/4 des recensements.

Examinons la richesse en enfants de cadres du voisinage des enfants d'ouvriers dans quatre communes françaises, plus ou moins bien dotées en familles de cadres en 1999.

La catégorie « cadres » comprend aussi les professions intellectuelles supérieures.

Apprécier la mixité sociale nécessite la combinaison de différents indicateurs.

Le premier indicateur est la fréquence des enfants de cadres dans chacune des villes.

Sans surprise, la proportion d'enfants de cadres est la plus élevée à Versailles où la moitié des enfants vivent dans une famille de cadres.

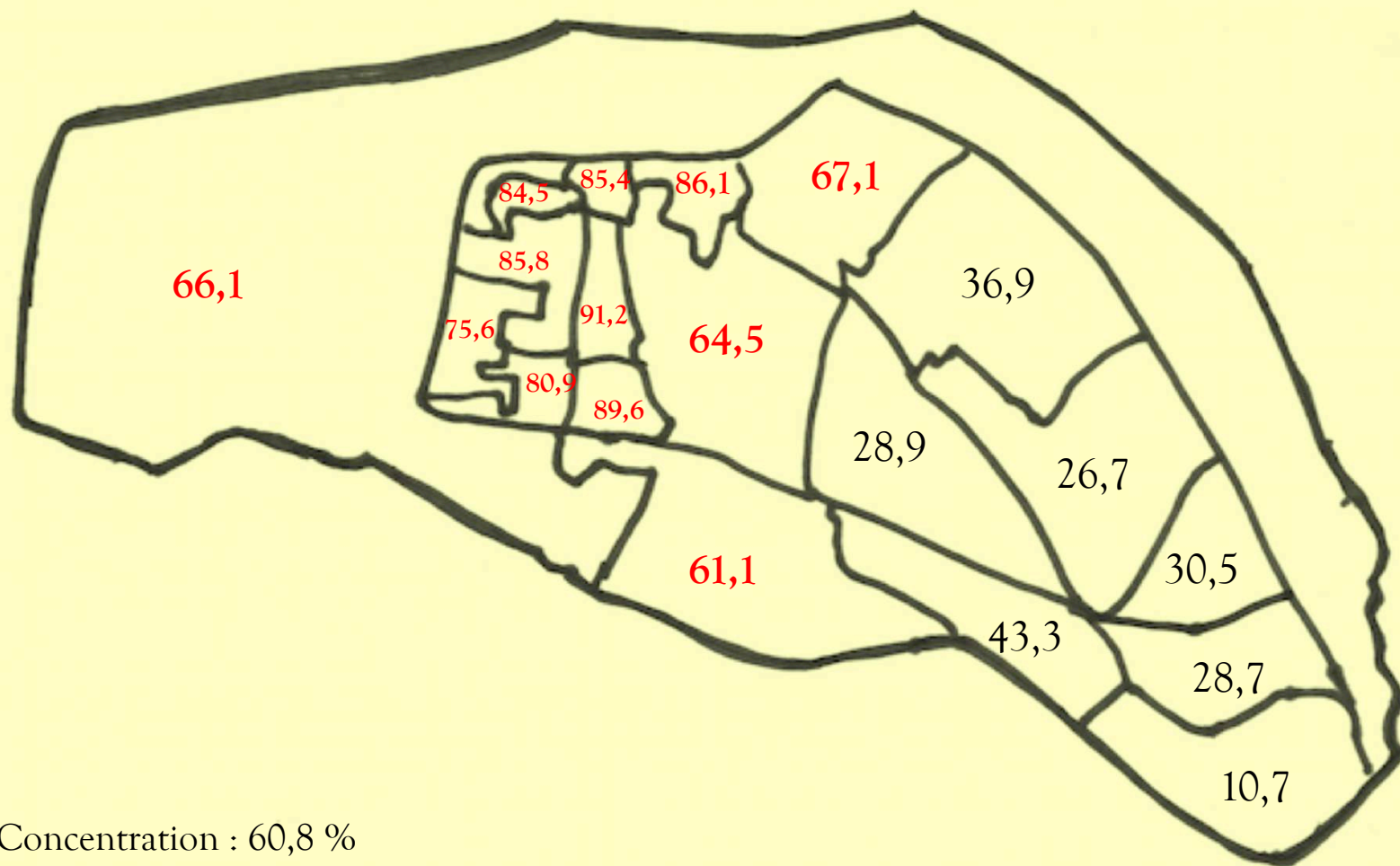
Le deuxième indicateur est celui qui mesure l'écart à la mixité équitable : EME. La mixité sociale est dite équitable lorsque le voisinage reflète la composition sociale de la ville. Cet indicateur est la somme des valeurs absolues des écarts entre la proportion de voisins d'un certain type et la fréquence des jeunes de ce type dans la ville, le tout rapporté à ce qui correspondrait à la ségrégation absolue. Lorsqu'il est voisin de zéro, c'est parce que le voisinage des enfants d'ouvriers ressemble à la composition sociale de la ville.

Le troisième indicateur est la proportion d'enfants de cadres dans le voisinage immédiat des enfants d'ouvriers.

La mixité sociale du voisinage des enfants d'ouvriers est très supérieure à Versailles à ce qu'elle est à Argenteuil. Un jeune voisin sur cinq est un enfant de cadre. À Argenteuil, c'est un sur dix-sept. Et pourtant la ségrégation sociale est plus forte à Versailles qu'à Argenteuil, comme l'indique l'indicateur d'écart à la mixité équitable. Donc, si l'on veut comprendre ce que recouvre la ségrégation, un seul indicateur ne suffit pas.

L'absence de ségrégation sociale n'équivaut pas à la mixité sociale.

21- Concentration des jeunes d'origine étrangère (hors Europe) dans les iris de recensement à Mantes-la-Jolie en 2007-2011*



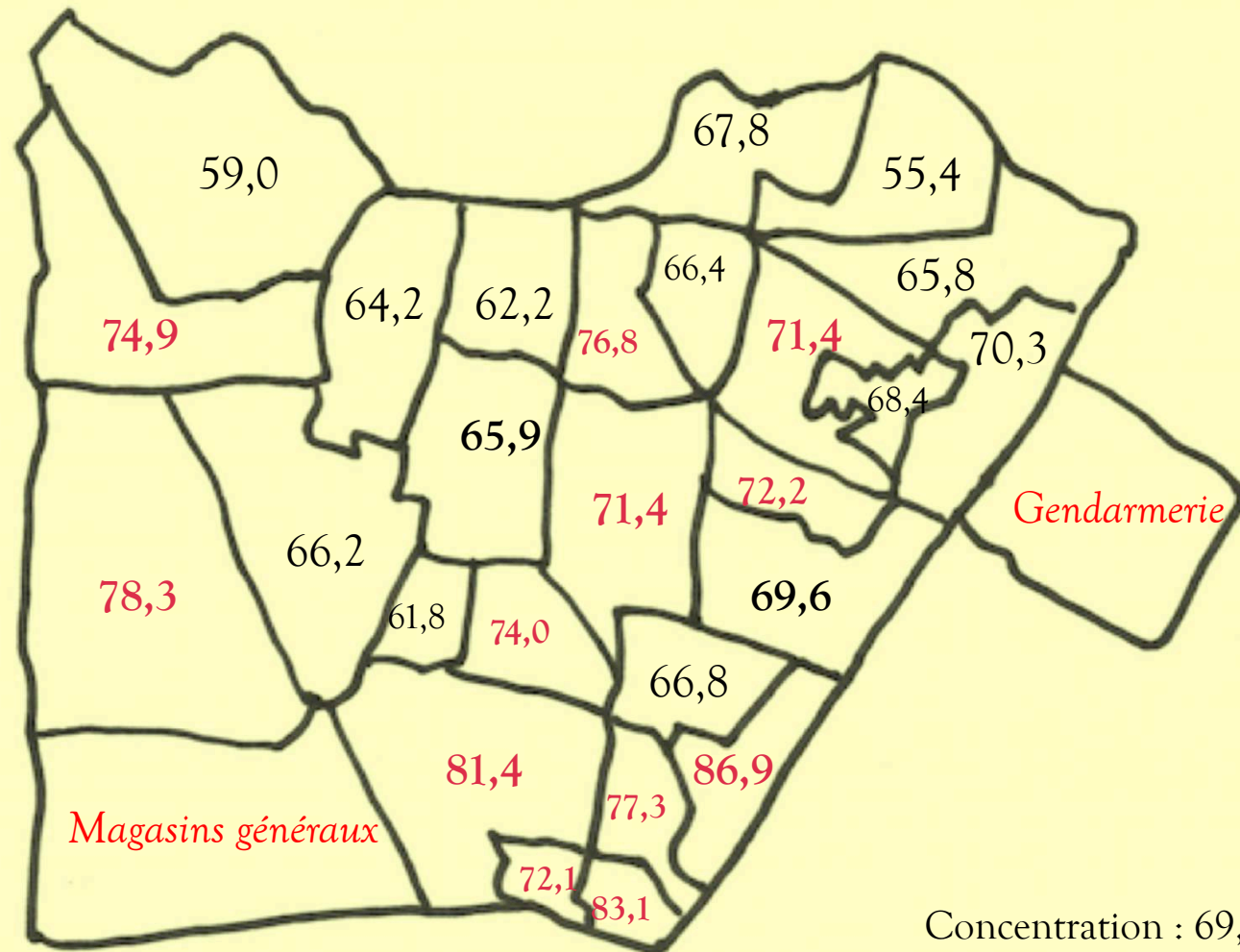
Concentration : 60,8 %

ID : 0,45

* Compilation des enquêtes annuelles de recensement de 2005 à 2013

Source : Recensement, EARs, Fichier SAPHIR, Bernard Aubry

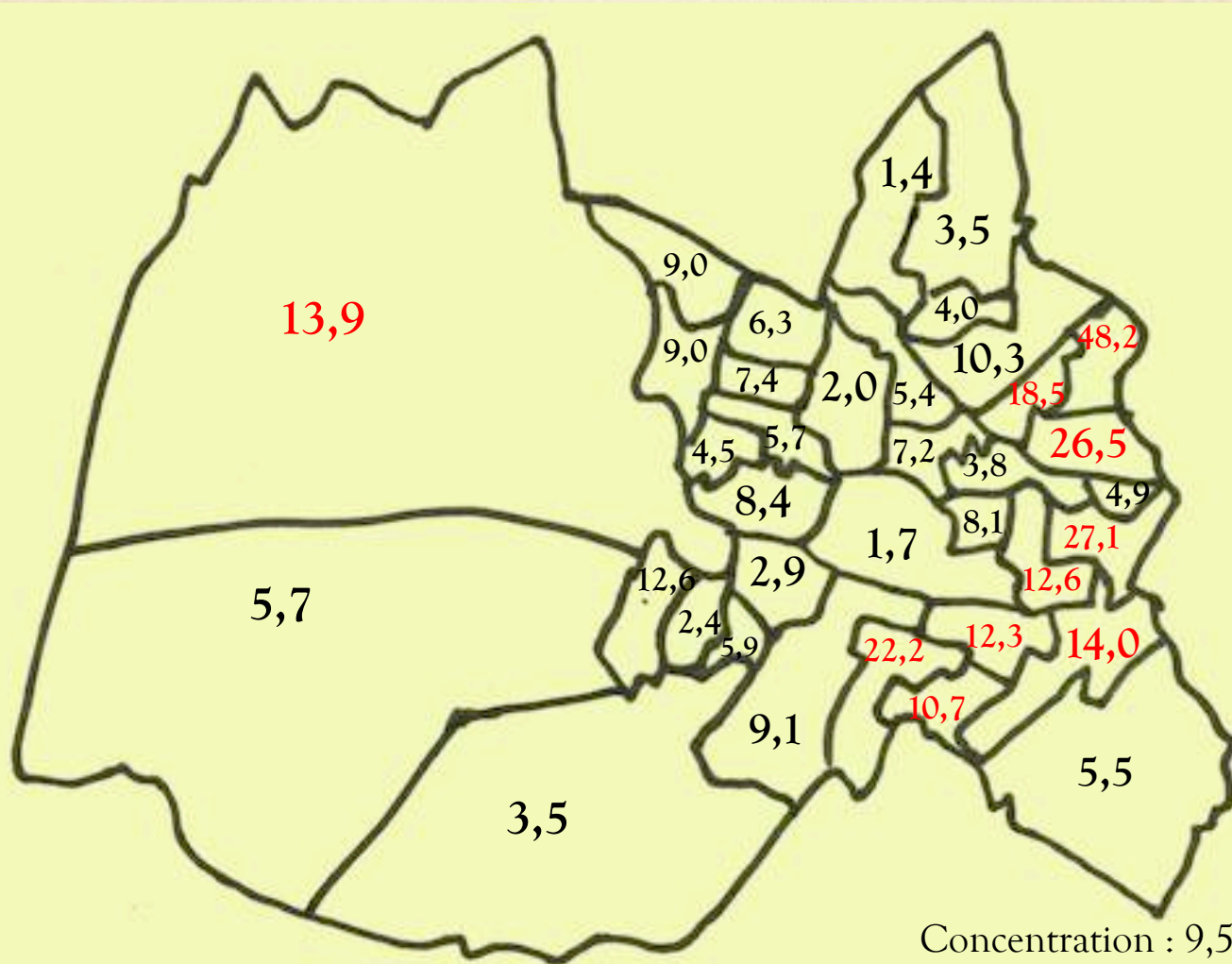
22- Concentration des jeunes d'origine étrangère (hors Europe) dans les iris de recensement à Aubervilliers en 2007-2011*



Concentration : 69,9 %
ID : 0,16

* Compilation des enquêtes annuelles de recensement de 2005 à 2013

23- Concentration des jeunes d'origine étrangère (hors Europe) dans les iris de recensement à Versailles en 2007-2011*



* Compilation des enquêtes annuelles de recensement de 2005 à 2013

24 Indicateurs de voisinage avec des enfants de cadres des jeunes des familles ouvrières dans quatre villes d'Ile-de-France en 1999

	Fréquence	EME	Voisinage
Argenteuil	8,5%	0,12	5,9%
Drancy	6,4%	0,06	6,7%
Paris	35,5%	0,32	13,5%
Versailles	50,8%	0,33	21,0%

Source : recensements, fichier SAPHIR, Bernard Aubry

Vingt-cinquième fiche

Il en va de même en matière ethnique.

La diminution de l'entre-soi d'une population d'une origine donnée n'équivaut pas systématiquement à une plus grande fréquentation des natifs au carré.

C'est ce que l'on a observé en Ile-de-France entre 1968 et 1999, lorsque l'étude des voisinages individuels était possible.

En Ile-de-France, l'entre-soi des enfants de migrants algériens a considérablement régressé, tant en termes absolus que relatifs. Pourtant, leur probabilité de voisiner avec un natif au carré est restée constante sur les trois décennies, un peu au-dessous de 50 %.

Cette évolution francilienne ne retrace guère celle de Paris où l'entre-soi des jeunes d'origine algérienne est resté relativement modéré sur l'ensemble de la période et a même diminué, en termes relatifs, notamment pendant les années 1990. Cependant, l'exposition à des jeunes natifs au carré ne s'y est absolument pas maintenue, malgré un rebond dans les années 1990. Elle est restée bien inférieure, même si c'est dans une proportion variable, à celle attendue compte tenu de la proportion de jeunes natifs au carré à Paris. Jusqu'en 1990, le voisinage des enfants d'origine algérienne s'est au contraire enrichi d'enfants d'autres origines étrangères.

Cette évolution a encore été plus marquée pour le 18^{ème} arrondissement où la probabilité, pour un enfant d'origine algérienne, de fréquenter un jeune natif au carré n'était plus que de 30 % en 1999 contre 58 % en 1968.

À Montfermeil, l'entre-soi des enfants de migrants algériens a diminué fortement, mais la probabilité de voisiner avec un jeune natif au carré encore plus. En 1999, ces enfants avaient près de trois fois moins de chance qu'en 1968 de fréquenter un jeune natif au carré (13 % contre 34 %). En 1999, leurs voisins étaient désormais les enfants des personnes arrivées avec les nouveaux courants migratoires.

Les nouveaux courants migratoires ont donc réduit les chances des enfants de migrants algériens de fréquenter des jeunes natifs au carré. C'est un phénomène qui a aussi été observé dans les trois grandes villes d'immigration du Canada où la réduction de l'entre-soi, lorsqu'il a lieu, ne se fait pas au profit des « Blancs » mais des autres minorités. Ceci est largement dû à des flux d'immigration étrangère incessants (HOU F., « Spatial Assimilation of Racial Minorities in Canada's Immigrant Gateway Cities », *Urban Studies*, 43 (7), June 2006.).

Vingt-sixième fiche

Comment situer l'agglomération parisienne par rapport au Grand Londres ?

C'est difficile car le nombre d'habitants n'est pas le même. Les unités de base non plus.

Cependant, on peut essayer dans les deux cas de retomber sur les mailles de base du recensement de taille voisine : autour de 2000 en France (avec pas mal de variations) et entre 950 et 2700 habitants à Londres.

Il faut donc d'abord regarder uniquement les deux premières colonnes.

Autre problème, nous n'avons pas les mêmes catégories ethniques :

- fondées sur la filiation en France ;
- ethnoraciales (ici) au RU.

On a donc choisi la comparaison Blancs/Non blancs pour Londres et Européens/Non européens pour l'Ile-de-France.

De ce fait le nombre de générations pris en compte n'est pas le même :

- le nombre de générations dépend de l'ancienneté de la migration au Royaume-Uni. Il peut donc y avoir plus de deux générations ;
- Deux générations en France (immigrés + enfants d'immigrés).

En outre, l'information est disponible pour l'ensemble de la population au Royaume-Uni.

En France, pour l'instant, il faut se contenter de travailler sur les jeunes.

La concentration paraît plus importante à Londres qu'en Ile-de-France, mais la question du périmètre peut jouer et le nombre de générations aussi.

L'indicateur de dissimilarité est voisin dans les deux agglomérations. Les écarts sont de même amplitude, mais sur des unités, rappelons-le de taille très différente. Les counties londoniens sont, en moyenne, plus gros que la plupart des communes de l'agglomération parisienne.

Les concentrations maximales aussi sont proches : 77 % à Clichy-Montfermeil, 71 % à Newham. Les minimales aussi avec Versailles et Richmond upon Thames.

Si l'on regarde maintenant la troisième colonne qui donne les résultats d'un exercice alternatif sur Londres - les jeunes de moins de 25 ans sur des mailles de base plus larges avec une césure entre les britanniques blancs et ceux qui ne le sont pas - on obtient un indicateur de dissimilarité voisin. L'écart de dissimilarité entre les counties est plus étendu. Et les concentrations sont aussi plus élevées.

Vingt-septième fiche

Une différence cependant semble émerger, bien que l'on soit, on l'a dit sur des ensembles géographiques de tailles très différentes. L'ID aurait plutôt tendance à augmenter avec la concentration à Londres. La corrélation est positive à 0,36. On retrouve une corrélation positive sur les arrondissements parisiens.

Les données sur Londres sont en ligne sur le site de l'ONS avec une accessibilité incomparable à celle que l'on trouve en France sur le site de l'Insee. On peut choisir la maille territoriale de base très finement pour les données ethnoraciales, les pays de naissance, l'identité nationale (britannique, écossaise, anglaise etc.). Rien de comparable à ce que l'on trouve sur le site de l'Insee.

25- Indicateurs de voisinage et de concentration des jeunes d'origine algérienne (0-17 ans) en Ile-de-France, à Paris et à Montfermeil (1968-1999)

		Entre-soi		Exposition aux natifs au carré (sans les enfants de rapatriés)		Exposition aux enfants de migrants (Maghreb*, Afrique noire et Turquie)	
		Voisins	Concentration	Voisins	Concentration	Voisins	Concentration
Ile-de-France							
	1968	34,7	2,9	45,4	77,0	6,2	2,6
	1982	25,3	5,8	43,7	66,0	13,9	6,8
	1990	15,2	5,6	44,5	61,6	23,0	11,3
	1999	11,3	5,1	44,9	60,8	28,1	14,7
Paris							
	1968	15,4	2,2	58,5	73,8	7,1	4,5
	1982	15,2	4,6	44,8	56,2	18,5	10,9
	1990	16,3	5,0	30,6	50,8	33,4	16,3
	1999	10,2	4,8	39,1	52,2	30,3	17,3
Paris 18ème arrondissement							
	1968	22,2	5,4	57,7	63,9	7,5	7,6
	1990	33,5	9,7	23,1	42,7	34,1	25,1
	1999	18,7	9,1	30,2	40,8	36,0	28,7
Montfermeil							
	1968	41,1	13,0	34,4	65,7	6,0	4,4
	1982	36,6	17,7	22,7	47,9	30,5	13,8
	1990	18,3	13,5	20,2	44,0	49,5	24,8
	1999	19,3	12,3	13,0	45,2	59,0	25,3

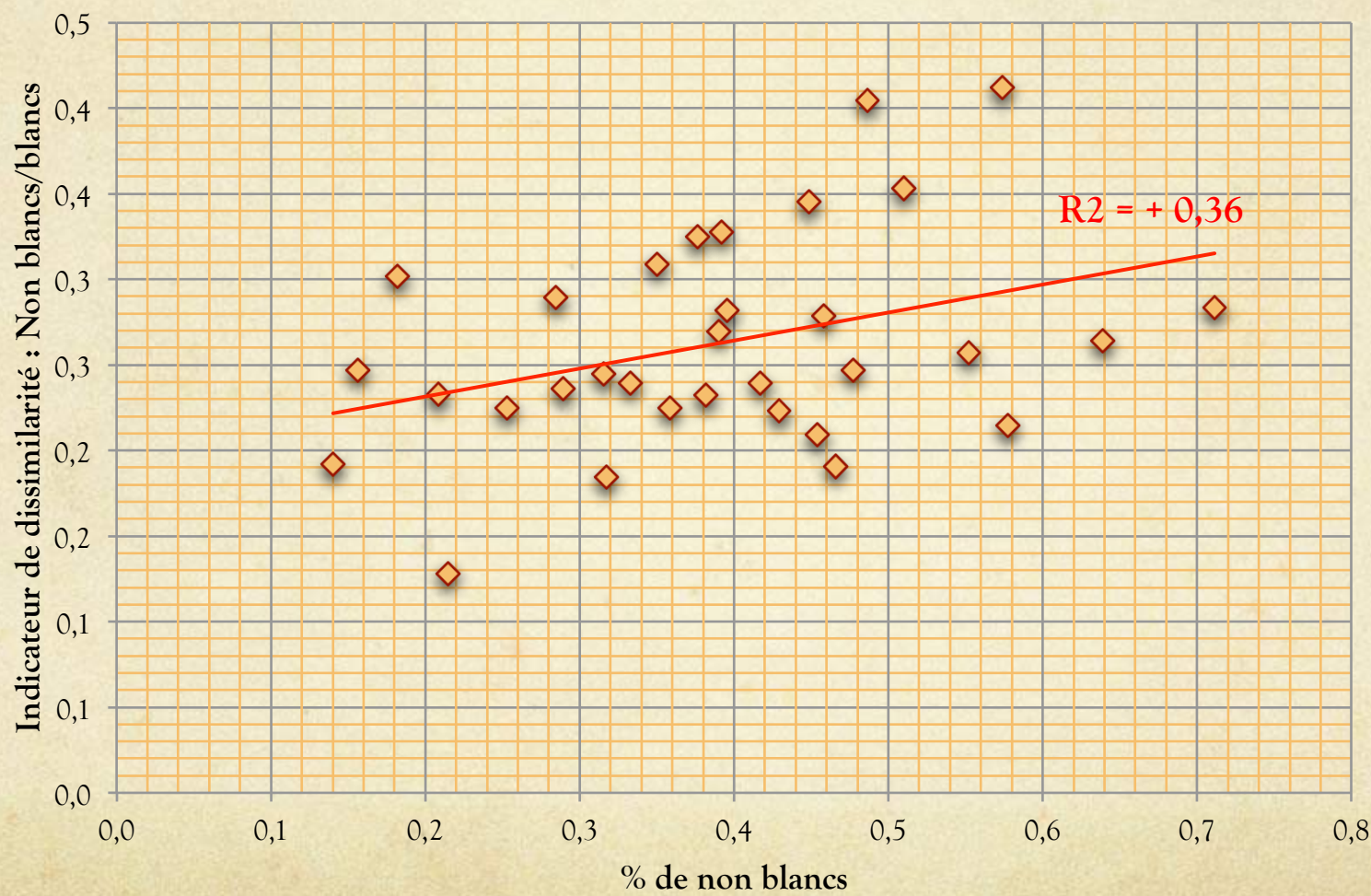
Source :
Recensement,
EARs, Fichier
SAPHIR,
Bernard Aubry

26- Essai de comparaison Ile-de-France/Grand Londres (2011)

	Agglo Paris	Grand Londres	
Population	10,5 M	8,2 M	
Counties/communes	412	32	
Maille du RP (nombre d'habitants)	≈2000	950 à 2700	≈7200
Variable ethnique	Europe/ Hors Europe	Blancs/ Non Blancs	Britanniques blancs /autre
Nombre de générations	2	au delà de 2	
Champ	Moins de 18 ans	Tous âges	Moins de 24 ans
Concentration % Non blancs / Hors Europe	37 %	40 %	62 %
Indicateur de dissimilarité (ID)	0,33	0,35	0,37
Écart des ID / communes (20 000 +) ou counties			
Maximum	Mantes-la-Jolie 0,43	Redbridge 0,41	Brent 0,59
Minimum	Guyancourt 0,10	Sutton 0,13	Sutton 0,10
Concentrations / communes (20 000 +) ou counties			
Maximum	Clichy-sous-Bois 77%	Newham 71%	Newham 88%
Minimum	Versailles 10 %	Richmond upon Thames 13%	Bromley 27 %

Source : recensements, fichier SAPHIR, Bernard Aubry ; données en lignes sur NOMIS, ONS

27- Indicateur de dissimilarité en fonction de la concentration dans les
counties londoniens en 2011
Blancs/ Non blancs (tous âges)



Source : données en lignes sur NOMIS, ONS